

Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 20 décembre 2017

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 - Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE <u>Service du greffe</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 novembre 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE <u>Service du greffe</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 novembre 2017, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE <u>Service du greffe</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 décembre 2017, à 8 h 30

12 - Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 - Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE <u>Service de l'approvisionnement</u> - 1175085003

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Confidentiel Déchiquetage (CE12 2023) de documents Inc. pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une durée d'un an, soit du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019 (Montant estimé: 133 435,84 \$ taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009024

Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des ententes-cadres d'une durée de deux ans pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction - Appel d'offres public 17-16434 (7 soumissionnaires) (Montant estimé respectif : 210 289,28 \$ et 133 658,44 \$, taxes incluses) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale: Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés

financiers

20.003 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1176758001

Exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat de services professionnels

CG <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers</u> - 1177619005

Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,54 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28 \$ à 928 871,53 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1175843001

Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval,

l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.006 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1177287001

Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

Compétence d'agglomération : Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval,

l'autoroute 25 et l'autoroute 40

20.007 Immeuble - Acquisition

CG <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières</u> <u>et de la sécurité</u> - 1176337001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.008 Immeuble - Location

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1175323010

Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à Gestion 1001 Dominion Square inc., pour une durée additionnelle de 2 ans, à compter du 1er février 2018, un stationnement souterrain, sis au 1199, rue Peel, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, moyennant une recette totale de 565 700 \$ excluant les taxes

20.009 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1177757002

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$ à trois organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme</u> - 1171183004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$ à trois organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et

de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

30 - Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'eau - 1171158006

Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.003 Administration - Nomination de membres

CG Ahuntsic-Cartierville, Direction du développement du territoire - 1171388010

Approuver la nomination Madame Émilie Thuillier, mairesse, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1177010019

Approuver la nomination de M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE <u>Office de consultation publique de Montréal</u> - 1171079014

Approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du comité exécutif du 30 août dernier (CE17 1515)

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM <u>Le Plateau-Mont-Royal</u>, <u>Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du</u> développement social - 1174950010

Autoriser l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$, taxes incluses par la réserve du passif environnemental

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1174368012

Approuver le budget 2018 de BIXI Montréal

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 - Réglementation

40.001 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CE Service de la mise en valeur du territoire . Direction de l'urbanisme - 1170335005

Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis ainsi qu'une ordonnance pour modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de déterminer le tarif pour cette période

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE <u>Service de la concertation des arrondissements</u> - 1175086004

Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et aux mesures transitoires applicables.

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service des finances, Dépenses communes - 1176335005

Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal"

40.004 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1170649007

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture . Direction du développement culturel - 1177233010

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

40.006 Règlement - Emprunt

CE <u>Service des finances</u>, <u>Direction du financement et de la trésorerie</u> - 1171629006

Adoption d'un règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter les offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2018

40.007 Règlement - Urbanisme

CG <u>Mercier - Hochelaga-Maisonneuve</u>, <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux</u> <u>entreprises</u> - 1170603010

Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

60 - Information

60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079015

Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur l'abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 pour le secteur Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

60.002 Dépôt

CE <u>Direction générale</u>, <u>Bureau des relations internationales</u> - 1174834002

(AJOUT) Prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la Mairesse de Montréal au Sommet nord-américain sur le climat qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017

60.003 Dépôt

CE <u>Direction générale</u>, <u>Bureau des relations internationales</u> - 1174834003

(AJOUT) Prendre acte du rapport de mission suite au déplacement de la Mairesse de Montréal en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017

70 - Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 13

CE: 10.002

2017/12/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE: 10.003

2017/12/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 22 novembre 2017 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Mme Marianne Giguere, conseillere associee Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse Mme Suzie Miron, conseillère associée M. Alex Norris, conseiller associé M. Craig Sauvé, conseiller associé M. François Limoges, leader de la majorité
Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.
CE17 1845
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 novembre 2017, en y retirant les articles 12.001 et 12.002.
Adopté à l'unanimité.
10.001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 novembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.002
CE17 1847
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est RÉSOLU :
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
Adopte a Furialimite.
10.003
CE17 1848
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est (PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16051;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.001 1172748005

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder trois contrats de services techniques et généraux pour l'entretien des parcs-nature pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021;
- 2 d'approuver les contrats par lesquels Sogep inc., firme ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats N° 1 et N° 2, et seule firme soumissionnaire ayant obtenu la note de passage pour le contrat N° 3, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales indiquées à l'égard de chacun d'eux, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15998 :

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1176710002	

CE17 1850

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la fourniture, l'installation et le raccordement des équipements nécessaires à l'alimentation de la cour des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 410 000 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.003 1171029003		

CE17 1851

II est

RÉSOLU:

- 1- de conclure une entente-cadre d'une période de 60 mois, avec 2 possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de produits de premiers soins;
- 2- d'accorder à Gestion Paramédical inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15763 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3-	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	004 1176133004
CE	17 1852
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse Itée, pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, soit pour une somme maximale de 367 920 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 183 960 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	005 1176756001
CE	17 1853
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 309 091,89 \$, taxes incluses;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	006 1176756002

II est

RÉSOLU:

Adopté à l'unanimité.

20.009 1175925001

1- d'accorder à Construction BSL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat afin d'effectuer les travaux d'étaiement structural de l'ex-station de pompage Craig, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 087,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5933;

2-	d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Add	ppté à l'unanimité.				
20.0	07 1173482002				
CE	17 1855				
II es	st .				
RÉ	SOLU:				
1-	d'autoriser une dépense de 242 416,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des salles de bain et douches des employés du Biodôme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;				
2-	d'accorder à Constructions S&R Martin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 416,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1104898;				
3-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
	opté à l'unanimité. 08 1176365005				
CE	17 1856				
ll es	st				
RÉ	SOLU:				
de i	recommander au conseil d'agglomération :				
add d'in	kercer les deux options de prolongation, pour une période de quarante-huit mois, sans dépense litionnelle, du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG14 0356) pour les services professionnels génierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau able.				

Vu	la	résolution	CA17	30	09	0284	du	conseil	d'arrondissement	de	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-
Tre	mb	les en date	du 5 s	epte	emb	re 201	7:				

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 31 016,23 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage, dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CM14 0405), majorant ainsi le montant total du contrat de 166 483,80 \$ à 197 500,03 \$, taxes incluses;

2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	010 1174281011
CE	17 1858
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'autoriser une dépense additionnelle de 59 672,03 \$, taxes incluses, pour fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat accordé à TotalMed Solutions Santé, inc. (CG16 0627), majorant ainsi le montant total du contrat de 228 225,38 \$ à 287 897,41 \$, taxes incluses;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	011 1176044004

CE17 1859

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 502 967 \$ taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet Métamorphose de l'Insectarium;
- 2 d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels avec Kuehn Malvezzi/Pelletier De Fontenay/Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium, Dupras Ledoux et NCK inc. (CM15 1344), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 887 273 \$ à 3 390 240 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.012 1173426004
CE17 1860
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité en santé et sécurité sur les chantiers pour le projet Migration du Biodôme, pour une somme maximale de 690 429,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16352, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.013 1177575002
CE17 1861
II est
RÉSOLU:
 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande d'étude de caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 231 755,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1663 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.014 1170649006

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Oxfam Québec pour l'exposition au Planétarium Rio Tinto Alcan, des jouets conçus dans le cadre du 22^e Concours international de jouets fabriqués à partir de matériaux récupérés, qui se tiendra du 20 février au 18 juin 2018, organisé par Oxfam Québec;
- 2- d'autoriser le directeur de Planétarium Rio Tinto Alcan à signer ladite convention pour et au nom de la Ville

Adopté à l'unanimité.	
20.015 1176157007	

CE17 1863

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver le projet d'entente entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;
- 2 d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 647 300 \$ pour l'année 2018 ;
- 3 d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel .

Adopté à l'unanimité.	
20.016 1177537002	

CE17 1864

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de bail (convention de prêt de terrain) par lequel la Ville prête à Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), pour un terme de trois ans, rétroactivement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens sur une partie du terrain constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, ayant une superficie approximative de 957 mètres carrés, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.	
20.017 1170515003	

CE	17 1865
II es	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver le projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle de 7 mois, débutant le 1 ^{er} janvier 2018, un espace d'entreposage pour des biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 25 013,31 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
2 -	d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	18 1175323009
CE	17 1866
II es	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder un soutien financier totalisant 31 150 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal, soit 9 000 \$ pour 2017, 18 000 \$ pour 2018 et 4 150 \$ pour 2019, afin de réaliser le projet intitulé « Quebec Missing and Murdered Indigenous Women (MMIW) community intervention and capacity building program »;
2-	d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3-	d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports au montant de 18 000 \$, pour l'année 2018 et au montant de 4 150 \$, pour l'année 2019;
4-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	19 1166368010
CE	17 1867
II es	st
RÉ	SOLU:
	dopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération ir les mois de novembre et décembre 2017 et pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.
30.001 1172904001

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2018, dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.		
30.002 1175367004		

CE17 1869

II est

RÉSOLU:

1 - d'autoriser la réception d'un soutien financier total au montant de 44 514,35 \$ provenant des villes et organismes mentionnés ci-après, pour la réalisation des outils pédagogiques (bulletins et guides) et des frais accessoires, portant sur la prévention incendie :

_	Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés	5 264,35 \$
_	Blainville	3 000 \$
_	Chibougamau	1 500 \$
_	Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac	1 500 \$
_	L'Île-Perrôt	1 500 \$
_	Joliette	1 500 \$
_	Laval	5 000 \$
_	Longueuil	1 500 \$
_	Pincourt	1 500 \$
_	Québec	10 000 \$
_	Repentigny	2 000 \$
_	Rigaud	3 000 \$
_	Rouyn-Noranda	250 \$
_	Saint-Eustache	1 500 \$
_	Sainte-Thérèse	2 000 \$
_	Sherbrooke	2 000 \$
_	Varennes	1 500 \$;

- 2 d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 44 514,35 \$;
- 3 d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.003 1176232001		

II est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser la réception du versement de redevances de 3 753,07 \$, avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Scandale! Le Montréal illicite, 1940-1960 »;
- 2 d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
30.004 1173673006
CE17 1871
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'autoriser le transfert d'un budget de 351 392 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules.
Adopté à l'unanimité.
30.005 1171081003
CE17 1872
Il est
RÉSOLU:
de modifier la résolution CE17 1513 afin qu'elle se lise comme suit :
de fixer au plus tard le 8 décembre 2017, la date limite pour la transmission, par les arrondissements, au Service des finances de la Ville, de leur Budget de fonctionnement 2018 et leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 en vue de l'adoption du Budget de fonctionnement 2018 et du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.
Adopté à l'unanimité.
30.006 1173843025

RÉSOLU :

II est

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.					
Adopté à l'unanimité.					
40.001 1171179008					
CE17 1874					
II est					
RÉSOLU:					
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séquence subséquente.					
Adopté à l'unanimité.					
40.002 1174501004					
CE17 1875					
II est					
RÉSOLU:					
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue JJGagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.					
Adopté à l'unanimité.					
40.003 1174501009					

II est	
RÉSOLU:	
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour a intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ a prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en développement culturel de Montréal 2017-2018 » et d'er subséquente.	fin de financer les travaux d'aménagement partie dans le cadre de l' <i>Entente sur le</i>
Adopté à l'unanimité.	
40.004 1171183002	
CE17 1877	
II est	
RÉSOLU:	
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximal 1 ^{er} octobre 2017 au 31 octobre 2017, conformément au Rèdélégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 0	e de 25 000 \$, couvrant la période du glement intérieur du comité exécutif sur la
Adopté à l'unanimité.	
60.001 1174396017	
Levée de la séance à 10 h 13	
70.001	
Les résolutions CE17 1845 à CE17 1877 consignées dans comme si elles l'avaient été une à une.	ce procès-verbal sont considérées signées
Benoit Dorais Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais. Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Mme Marianne Giguère, conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse

Mme Suzie Miron, conseillère associée

M. Alex Norris, conseiller associé M. Craig Sauvé, conseiller associé M. François Limoges, leader de la majorité Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif. CE17 1878 Il est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de séance ordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2017, en y retirant les articles 20.001 et 60.001 et en y ajoutant l'article 30.011. Adopté à l'unanimité. 10.001

CE17 1879
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2017.
Adopté à l'unanimité. 10.002
CE17 1880
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017.
Adopté à l'unanimité. 10.003
CE17 1881
II est
RÉSOLU:
d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.004
CE17 1882
II est
RÉSOLU:
 1 - d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contra pour la fourniture de 12 véhicules Dodge Journey GT, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 481 527,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15922;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.

CE17 1883

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1174922015	

CE17 1884

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16465 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.004 1174922020	

CE17 1885

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.005 1176294004

CE1	7	1	8	8	6
\sim - \cdot			v	v	v

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense de 609 196,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 558 430,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417410;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.006 1176294003		

CE17 1887

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.007 1176281002		

CE17 1888

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense de 4 643 658,39 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 387 658,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405522;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.008 1177231079
CE17 1889
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'autoriser une dépense de 4 737 346,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2 - d'accorder à Demix constuction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 480 346,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405510 ;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.009 1177231061
CE17 1890
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
 1 - d'autoriser une dépense de 5 931 911,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2 - d'accorder à Pavages métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 607 911,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405511;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.010 1177231078

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

3 - d'imputer cette depense, conformement aux informations financieres inscrites au dossier decisionnei.
Adopté à l'unanimité.
20.011 1177438017
CE17 1892
Il est
RÉSOLU:
d'approuver un projet d'entente-cadre de collaboration (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal.
Adopté à l'unanimité.
20.012 1177000003

			13

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'accorder un soutien financier de 950 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.013 1177233008	

CE17 1894

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver le projet de Cadre de collaboration entre l'Institut pour l'avancement des sciences/Université McGill et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Culture et des Communications, le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Société québécoise des infrastructures et la Ville de Montréal concernant le développement, la réparation et la disposition des propriétés du centre-ville de l'université McGill;
- 2 d'autoriser le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux, à signer le projet de Cadre de collaboration pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.	
20.014 1173570006	

CE17 1895

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'adopter le programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176620001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser 9350-3530 Québec inc. à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la relocalisation de conduites et la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle, commerciale et institutionnelle sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque Ouest, à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot projeté 6 150 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.
30.002 1171368012

CE17 1897

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser 9350-3423 Québec inc. et 9350-3480 Québec inc. à entamer des travaux de préparation de site et d'excavation pour la relocalisation de conduites et la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle, commerciale et institutionnelle sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque Ouest, à l'ouest de la rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot projeté 6 150 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation.

Adopté à l'unanimité.
30.003 1171368013

CE17 1898

Il est

RÉSOLU:

de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les trois secteurs suivants :

- Société de développement de l'avenue du Mont-Royal
- Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles
- SDC Promenade Fleury

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171179009

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- 2 d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
30.005 1176407001	

CE17 1900

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
30.006 1176407002
CE17 1901
Il est
RÉSOLU:
 1 - d'autoriser la réception du versement de redevances de 3 014,64 \$, avant taxes, provenant du Groupe Ville-Marie littérature pour la publication « Promenades historiques à Montréal »;
2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.007 1173673007
CE17 1902
Il est
RÉSOLU:
d'autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375 ^e anniversaire des arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.
Adopté à l'unanimité.
30.008 1177286001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Intact compagnie d'assurance et Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et 172349 Canada inc. contre la Ville de Montréal au montant de 191 160,81 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Olivier Nadon, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Prévost Fortin D'Aoust, en fidéicommis, et ce, au montant de 191 160,81 \$;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.009 1176413006		

CE17 1904

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Bélairdirect contre la Ville de Montréal au montant de 140 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Olivier Nadon, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Bélair compagnie d'assurance, et ce, au montant de 140 000 \$;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.010 1176413007		

CE17 1905

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de nommer au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2019, les représentants de la Ville de Montréal suivants :

 M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial ainsi que des relations gouvernementales, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ;

_	d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.
Add	opté à l'unanimité.
30.0	11 1174784008
CE	17 1906
II es	st
RÉ	SOLU:
	scrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, les règlements vants intitulés :
1 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
2 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
3 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte (RCG 17-028);
4 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
5 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
6 -	Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031);
et c	l'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Add	opté à l'unanimité.

40.001 1171158007

II est

RÉSOLU:

- 1 d'approuver la nomination de madame Josée Chiasson à titre de directrice mise en valeur des pôles économiques dans la fourchette salariale FM10 (111 766 \$ 139 713 \$ 167 659 \$) à compter du 30 octobre 2017 ou à une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
50.001 1177813001	
Levée de la séance à 9 h 52	
70.001	
Les résolutions CE17 1878 à CE17 1907 consigr comme si elles l'avaient été une à une.	nées dans ce procès-verbal sont considérées signées
Benoit Dorais	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 6 décembre 2017 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

Mme Marianne Giguère, conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse

Mme Suzie Miron, conseillère associée

M. Alex Norris, conseiller associé

M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.
CE17 1908
Il est
RÉSOLU :
d'adopter l'ordre du jour de séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.001

CE17 1909
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.002
CE17 1910
CET/ 1910
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017.
Adopté à l'unanimité.
10.003
CE17 1911
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec option de renouvellement de 12 mois pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture, sur demande, de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV);
2 - d'accorder au seul soumissionnaire Hobas Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumissior conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.
Adopté à l'unanimité.

20.001 1177707001

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
- 3 d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.002 1176871002		

CE17 1913

Il est

RÉSOLU:

- 1 de conclure six ententes-cadres pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de housses de vestes pare-balles, panneaux balistiques, pantalons de différents modèles, bermudas, manteaux et vestes, blousons, souliers et bottillons de sécurité, à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal;
- 2 d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit :

Firme	Groupe	Total	Description groupe
Opale International inc.	Groupe 3	114 601,33 \$	SPVM - Housses de vestes pare-balles
Ten4 Body Armor inc.	Groupe 4	339 528,36 \$	SPVM - Panneaux balistiques
Surprenant et Fils inc.	Groupe 7	203 294,28 \$	SIM - Pantalons de travail
Groupe Trium inc.	Groupe 9	240 872,63 \$	SPVM, SIM, VDM – Manteaux trois (3) saisons et vestes
Équipement de Sécurité Universel inc.	Groupe 11	379 411,75 \$	SPVM – Pantalons de différents modèles
Équipement de Sécurité Universel inc.	Groupe 14	209 217,71 \$	SIM – Souliers et bottillons de sécurité

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;

- 2 d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 773,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Add	opté à l'unanimité.		
20.0	003 1176135007		
CE	17 1914		
ll e	st		
RÉ	SOLU:		
de	recommander au conseil m	unicipal :	
1 -	de conclure des ententes- 240, 360 et 660 litres pour		e 60 mois, pour la fourniture de bacs roulants
2 -	mentionnés en regard de sommes maximales indiqu	leur nom, le contrat à cette	umissionnaires conformes pour les groupes fin, aux prix de leur soumission, soit pour les onformément aux documents de l'appel d'offres ssier décisionnel;
	Firmes	Groupes	Montant (taxes incluses)
	IPL inc.	1	673 270,61 \$
	Gestion U.S.D. inc.	2	142 047,01 \$
3-	d'imputer ces dépenses d au rythme des besoins à d		budget du Service de l'environnement; et ce
Add	opté à l'unanimité.		
20.0	004 1172937003		
CE	17 1915		
ll e	st		
RÉ	SOLU:		
1 -		e 420 578,44 \$, taxes inclus c La Fontaine, comprenant	es, pour le remplacement de mobilier et divers tous les frais incidents;
2 -	soumissionnaire conforme	, le contrat à cette fin, aux	ent Pavatech Arthier Construction, plus bas prix de sa soumission, soit pour une somme ment aux documents de l'appel d'offres public
3 -	d'imputer cette dépense co	onformément aux information	ns financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.		
20.0	005 1171701005		

II est

RÉSOLU:

1 - d'autoriser une dépense de 249 866,54 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 877,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5934;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.006 1177064002
CE17 1917
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe- aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,44 \$, taxes incluses;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.007 1171701014

CE17 1918

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour l'année 2018;
- 2 d'approuver les projets de conventions de gré à gré par lesquels les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.008 1177472001					
CE17 1919					
II est					
RÉSOLU:					
 d'autoriser une dépense de 374 479, 32 \$, taxes et contingences incluses, pour un contrat de services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux d'eaux usées du secteur Pointe-aux-Trembles; 					
d'approuver un projet de convention par lequel Lasalle NHC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 339 986,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16456 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;					
- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le projet de convention et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;					
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité. 20.009 1177526035					
CE17 1920					
II est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil d'agglomération :					
 d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses; 					
2 - d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de contrat de service de support annuel pour et au nom de la Ville ;					
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.010 1173722001					

CE17 1921					
Il est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil d'agglomération :					
1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.011 1176044001					
CE17 1922					
Il est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil d'agglomération :					
1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.012 1176044002					
CE17 1923					
Il est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil d'agglomération :					
1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme François Kassab m.d. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions e des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.013 1176044003					

CE17 1924
II est
RÉSOLU:
d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal (APM) établissant les conditions d'intégration d'une nouvelle oeuvre d'art public à la place des Commencements sur la Jetée Alexandra dont l'APM est gestionnaire.
Adopté à l'unanimité.
20.014 1170552003
CE17 1925
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;
2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.
Adopté à l'unanimité.
20.015 1174286001
CE17 1926
II est
RÉSOLU:
1 - d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, pour la période du 1 ^{er} avril 2018 jusqu'au 31 août 2018, de 46 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 142 », délimité par les avenues Papineau, Du Parc-La Fontaine et des rues Sherbrooke et Rachel, dans le cadre des travaux majeurs de réfection au Pavillon La Fontaine;
2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 15 233 \$ à la suite du retrait temporaire de 46 places de stationnement de l'« Autoparc 142 » au bail.
Adopté à l'unanimité.
20.016 1170515006

CE17 1927					
II est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil municipal :					
 d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Schreter Enterprises inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, un terrain vacant situé sur une partie du lot 2 161 334, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 645 mètres carrés, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail; 					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.017 1177029004					
CE17 1928					
II est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil municipal :					
1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church, pour et au nom de l'Église Unie St. James, pour une période de quatre ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2018, un terrain vacant situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor, d'une superficie d'environ 2100 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.018 1177029003					
CE17 1929					
II est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil municipal :					
1 - de faire un don de 200 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017;					
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					

20.019 1172988004

CE17 1930					
II est					
RÉSOLU:					
de recommander au conseil d'agglomération :					
 d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM); 					
 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; 					
3 - d'autoriser pour les années 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 \$ par année;					
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité. 20.020 1175178002					
CE17 1931					
II est					
RÉSOLU:					
 1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'École supérieure de ballet du Québec pour le projet d'acquisition de tapis de danse, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal; 					
 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier; 					
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.					
Adopté à l'unanimité.					
20.021 1171654015					

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 019 \$, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-àporte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 \$ à 423 761 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
20.022 1172621004				
CE17 1933				
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.				
Il est				
RÉSOLU:				
de recommander au conseil municipal :				
1 - d'autoriser une dépense de 192 532,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet Laboratoire transitoire, initiative de collaboration de quatre partenaires principaux, Atelier Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS), la Fondation de la famille J.W. McConnell et la Ville de Montréal en vue d'explorer des outils d'occupation transitoire à travers des projets pilotes;				
 d'approuver à cet effet un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Atelier Entremise, pour un montant de 155 500 \$, taxes incluses, pour la réalisation des activités de développement et de mise en œuvre du Laboratoire transitoire incluant la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire ainsi que la sécurisation des locaux; 				
3 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal met à la disposition de l'organise Atelier Entremise, à titre gratuit d'une valeur de 126 220 \$, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2019, une partie d'un bâtiment municipal situé au 204-206 de la rue Young, d'une superficie d'environ 1 066 mètres carrés, à des fins d'occupation temporaire pour le premier projet pilote du Laboratoire transitoire;				
4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.				
Adopté à l'unanimité.				
20.023 1172591001				
CE17 1934				
Il est				
RÉSOLU:				
de recommander au conseil municipal :				
d'adopter la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.				
Adopté à l'unanimité.				
30.001 1176014001				

Vu la résolution	CA17	26 0328 dı	u conseil	d'arrondi	ssement c	le Ro	semont-	La Pet	ite-Patrie	en (date (du 20
novembre 2017	;											

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220), majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.002 1176417005	

CE17 1936

Il est

RÉSOLU:

- 1 de radier des livres de la Ville la somme de 733 993,85 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur du Service des finances;
- 2 d'imputer cette radiation au compte budgétaire concerné conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.003 1177017002	

CE17 1937

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 161 900 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Verdun pour le lieu culturel de proximité Quai 5160;
- 2 d'autoriser un ajustement récurrent de 270 400 \$ à la base budgétaire de l'arrondissement de Verdun, soit un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation, à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.	
30.004 1176810002	

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 22 700 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la nouvelle maison de la culture Claude-Léveillée;
- 2 d'autoriser un ajustement récurrent de 270 200 \$ à la base budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation, à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.
30.005 1176810003
CE17 1939
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération:
de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du Comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> (L.R.Q., c. C-19).
Adopté à l'unanimité.
30.006 1175330001
CE17 1940
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1173599004

Vu la résolution CA17 27 0390 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 21 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU:

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.	
40.002 1170603007	

CE17 1942

Il est

RÉSOLU:

- 1 de désapprouver le règlement RCA17-27004 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les tarifs exercice financier 2017 (RCA16-27006) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, adopté le 5 septembre 2017 par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, celui-ci n'étant pas conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal étant donné qu'il autorise un usage non conforme à l'affectation du sol « Grande emprise ou grande infrastructure publique » dans la zone 0215 qui est située dans cette affectation;
- 2 d'autoriser le greffier à transmettre la résolution de désapprobation à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.		
40.003 1176961001		

CE17 1943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée « Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM) », en date du mois d'octobre 2017; 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la Loi

concernant le Réseau électrique i	métropolitain.
Adopté à l'unanimité.	
40.004 1172622009	
_	
CE17 1944	
L'étude de ce dossier s'est déroulée à	à huis clos.
II est	
RÉSOLU:	
être dans la classe salariale FM 1 pour une durée indéterminée, cor	Marc-André Pedneault à titre de directeur - santé, sécurité et mieux- 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 8 janvier 2018, nforme à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de ontréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la
2 - d'autoriser le directeur général à s	signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.
Adopté à l'unanimité.	
50.001 1174506001	
_	
Levée de la séance à 9 h 12	
70.001	
	
Les résolutions CE17 1908 à CE17 comme si elles l'avaient été une à une	1944 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées e.
Benoit Dorais	 Yves Saindon

Greffier de la Ville

Président du comité exécutif

2017/12/20 08:30



2017/12/20 08:30



2017/12/20 08:30



2017/12/20 08:30



2017/12/20 08:30



2017/12/20 08:30





Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.001

2017/12/20 08:30



Dossier # : 11/5085003

Unité administrative

responsable :

Service de l'approvisionnement , Direction , Division de

l'acquisition de biens et services, Approvisionnement stratégique

et collectif

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet :

_

Objet:

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une durée d'un an, soit du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019 - Appel d'offres public No. 12-11853 - CE12 2023 (Montant estimé: 133 435,84 \$ taxes incluses)

Il est recommandé:

- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre No. 819838 conclue avec la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une période additionnelle d'un an, du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-11853 (CE12 2023);
- 2. d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-11 16:09
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1175085003

Unité administrative

responsable :

Service de l'approvisionnement , Direction , Division de

l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique

et collectif

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet :

Objet :

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les

services sur demande, de déchiquetage de documents

confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une durée d'un an, soit du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019 - Appel d'offres public No. 12-11853 - CE12 2023

(Montant estimé: 133 435,84 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre collective éco responsable No. 819838 émise le 9 janvier 2013, pour les services de destruction des documents confidentiels sur demande, arrivera à échéance le 8 janvier 2018.

Une entente avait précédemment été conclue avec la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. en 2005, pour l'utilisation exclusive du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'appel d'offres public No. 12-11853 inclut une clause permettant à la Ville de prolonger la validité de l'entente, suivant l'accord entre les parties, au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin de contrat. La firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. a confirmé son intérêt par écrit, la lettre signée par l'adjudicataire se retrouve en pièces jointes.

Le montant approximatif octroyé pour l'entente No. 819838 est de 457 226,83 \$, taxes incluses.

Historique de consommations de l'entente No. 819838 du 9 janvier 2012 au 30 novembre 2017:

- 87.9 % des consommations faites par le SPVM.
- Celles des services centraux et arrondissements qui ont participé représentent 4.7 % et 7.4 %.
- L'entente, basée sur des prix unitaires soumis pour toute la durée du contrat, est sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées. À ce jour, les dépenses estimées sur cette entente sont de 437 250,23 \$ avant taxes, soit 502 728,45 \$ taxes incluses.

La valeur estimée de la prolongation d'une année pour l'entente No. 819838 est de 133 435,84 \$, taxes incluses. Cette estimation étant basée sur la valeur moyenne annuelle des services de destruction de documents confidentiels des 5 dernières années pour toutes les unités d'affaires.

Cette prolongation sera pour une période d'un (1) an après le contrat initial de cinq (5) ans. Elle sera effective à compter du 9 janvier 2018 pour se terminer le 8 janvier 2019 et ce, selon les mêmes termes et conditions que la soumission présentée le 2 avril 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2023 (12 déc 2012) - Conclure une entente-cadre collective avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., pour la destruction de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de 5 ans - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$ taxes incluses). CM05 0439 (22 juin 2005) - Octroyer un contrat à Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., pour la destruction de documents confidentiels, pour une période approximative de 7 ans, au prix total approximatif de 1 009 055\$ taxes incluses - Appel d'offres public 05-8384 (1 soum.).

DESCRIPTION

Prolongation de l'entente No. 819838 pour une période d'un (1) an, pour le service de destruction de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports sur demande. Ces documents se trouvent dans des boîtes, cabinets ou bacs verrouillés. Des disques durs, CD ou autres supports peuvent être détruits sur demande. Afin de se conformer aux règles du CRPQ et de préserver la confidentialité des informations policières contenues sur les documents papiers que certaines unités du SPVM disposent, la destruction sécuritaire de ces documents est requise. Les besoins étant principalement générés par le SPVM, 11 arrondissements et 3 autres services centraux avaient signifié leur participation, les autres unités d'affaires de la Ville pouvaient le cas échéant, utiliser cette entente cadre.

JUSTIFICATION

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin de contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'un (1) an. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 12-11853. La lettre d'acceptation de l'adjudicataire et la clause administrative particulière No. 5 sont en pièces jointes.

- Aucune majoration de prix n'a été demandée depuis l'entrée en vigueur de l'entente, et ce, même si l'appel d'offres 12-11853 le prévoit. Voir la clause administrative particulière No. 10 en pièces jointes.
 Conformément à cette clause, l'augmentation totale par rapport aux prix de 2012 aurait pu être de 5.4 % conformément aux variations de l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada.
- En avril 2012, les prix unitaires obtenus démontraient un écart favorable de 26 % par rapport à ceux du deuxième plus bas soumissionnaire.
- Après étude du marché, les prix unitaires de la compétition sont beaucoup plus élevés que ceux de la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., soit 38 % plus élevés pour un cabinet verrouillé, 65 % plus élevés pour un bac de 360L et 85 % plus élevés pour une boîte d'archivage.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tous points à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période d'un (1) an. La stratégie d'approvisionnement choisie et l'application de la nouvelle politique d'approvisionnement pour l'appel d'offres public 12-11853 se sont avérées efficaces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins à combler. Les dépenses de consommation sont imputées aux budgets des services ou des arrondissements participants. Les taxes applicables (TPS et TVQ) sont ajustées selon les taux en vigueur au moment de l'émission des bons de commande. Cette entente peut encourir des dépenses d'agglomération. L'entente, basée sur des prix unitaires soumis pour toute la durée du contrat, est sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées. La copie de la clause administrative particulière No. 7 - formule du prix unitaire, figure en pièces jointes.

La valeur estimée de la prolongation pour l'entente No. 819838 est de 133 435,84 \$, taxes incluses. Cette estimation étant basée sur la valeur annuelle moyenne pondérée des services de destruction des 5 dernières années.

116 056,39 \$ + 5 802,82 \$ (TPS) + 11 576,63 \$ (TVQ) = 133 435,84 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique environnementale de la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. a une influence bénéfique sur les prix, leurs camions sont équipés de GPS, et une supervision constante est assurée afin de réduire les déplacements au maximum dans leurs routes de travail. De plus, leurs camions seront munis de générateur, ce qui réduira de 50% la consommation d'essence et par le fait même les gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ailleurs, la destruction des documents contenant des informations personnelles dans le cadre des opérations policières est prescrite par l'article 73 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels du Québec, laquelle stipule que « Lorsque les fins pour lesquelles un renseignement personnel a été recueilli ou utilisé sont accomplies, l'organisme public doit le détruire, sous réserve de la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) ou du Code des professions (chapitre C-26)». L'absence d'adoption du présent dossier aurait comme impact, de ne pas se conformer à cette loi.

De plus, la Ville ne pourrait bénéficier des économies de volumes réalisées par le regroupement des besoins par l'appel d'offres 12-11853.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à la prolongation du contrat, une opération de communication (info achat) sera diffusée à l'ensemble des unités d'affaires et sera publiée sur le site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre actuelle No. 819838 à la suite de l'adoption de la résolution pour le présent dossier décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, les signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION					
Intervenant et sens de l'intervention					
Autre intervenant et sens de l'interv	vention				
Parties prenantes					
Benoît ROBITAILLE, Service de police de	e Montréal				
Lecture:					
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-12-06			

Johanne LANGLOIS Danielle CHAURET

Agente Approvisionnement Niveau 2 C/s approvisionnements stratégiques en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement **Tél:**514 868-4433 **Approuvé le:**2017-12-06



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.002

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1171009024

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures voirie et transports, Direction,

Division des grands projets 4

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération: Acte mixte

Projet:

Objet: Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des

> ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28\$ et 133 658,44\$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts

de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7

soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette

fin.

Il est recommandé:

- 1. de conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction;
- 2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16434 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;
- 3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

4.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Legico-CHP inc	210 289,28 \$	24 mois	1
GLT+ inc	133 658,44 \$	24 mois	2

Signataire :	Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171009024

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 4

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence

d'agglomération:

Acte mixte

Projet:

Objet: Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des

> ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28\$ et 133 658,44\$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts

de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7

soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette

fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'appuyer la réalisation des Grands projets de la Ville de Montréal (Ville), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports désire conclure des ententes-cadres avec des firmes spécialisées en estimation de coûts de construction.

Selon les besoins des équipes de projets, les firmes seront mandatées pour effectuer des évaluations économiques en phase d'incubation, de planification et de réalisation. Plus précisément, les firmes effectueront des estimations de coûts de construction de classe A, B, C ou D tout au long du cycle de vie du projet. Les conclusions de l'évaluation économique supporteront la prise de décision quant à l'évolution des Grands projets.

En vertu de la loi soixante-seize (76), l'appel d'offres a été publié du 27 septembre au 25 octobre 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant les cent quatre vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 avril 2018.

Dans le cadre de cet appel d'offres, cinq (5) addenda ont été émis pour clarifier les clauses administratives à la demande des soumissionnaires. Il est à noter qu'une prolongation du délai de soumission a été accordée, faisant passer la date de fermeture du 18 au 25 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0238 - 27 mars 2017 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: Macogep inc. (contrat # 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat #2: 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services

professionnels d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public # 16-15732 – (4 soumissionnaires, dossier 1161861001).

CG15 0269 - 30 avril 2015 - Conclure une entente-cadre avec Consultants Legico-CHP inc. pour des services d'estimateurs en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction (infrastructures urbaines), pour une somme maximale de 381 831,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14265 (1 soumissionnaires, dossier 1151861001).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'estimation en construction pour des projets en infrastructures urbaines et en aménagement de surface, puis d'approuver les conventions à cette fin.

Les contrats seraient valides pendant vingt-quatre (24) mois à la suite de l'octroi des contrats.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public # 17-16434, il est recommandé de retenir les services des firmes suivantes :

Firmes	Total
Consultants Legico-CHP inc	210 289,28 \$
GLT+ inc.	133 658,44 \$
Grand total	343 947,72\$

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction, de rénovation d'infrastructures municipales, de travaux d'aménagement ou de mise en valeur de la voie publique nécessite implicitement un soutien technique de pointe afin de garantir la justesse des estimations du coût des projets.

Le processus d'appel d'offres public # 17-16434 s'est terminé le 25 octobre 2017. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 70% et 30%. Les firmes n'ayant pas soumissionné n'ont pas motivé leur désistement. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacun des contrats et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Analyse des soumissions:

Les sept (7) soumissions reçues ont été jugées recevables et analysées.

Contrat # 1:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
1-Consultants Legico-CHP inc.	85,5	6,44	210 289,28 \$		210 289,28 \$
2-GLT+ inc.	78,0	5,85	218 912,40 \$		218 912,40 \$
3-Axor Experts-Conseils	76,8	5,75	220 752,00 \$		220 752,00 \$
4- Macogep inc.	79,5	5,55	233226,79 \$		233226,79 \$
5-Groupe Axor inc.	81,8	5,52	238803,07 \$		238803,07 \$

6-LCO Consultants en Construction et Gestion inc.	76,2	5,13	246046,50 \$		246046,50 \$
7-WSP Canada inc.	78,8	4,37	294 623,44 \$		294 623,44 \$
Dernière estimation réalisée			248 058,56 \$		248 058,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la (l'adjudicataire – estimation)	(37 769,28 \$)				
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					-15,2 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					8623,12 \$
(2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					4,1 %
((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

Contrat # 2:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
1- GLT+ inc.	78,0	9,58	133 658,44 \$		133 658,44 \$
2- Axor Experts-Conseils	76,8	9,39	135 095,63 \$		135 095,63 \$
3- Groupe Axor inc.	81,8	9,13	144 408,60 \$		144 408,60 \$
4- Macogep inc.	79,5	9,07	142741,46 \$		142741,46 \$
5- LCO Consultants en Construction et Gestion inc.	76,2	8,34	151 192,13 \$		151 192,13 \$
6- WSP Canada inc.	78,8	7,07	182 177,89 \$		182 177,89 \$
7- Consultants Legico-CHP	85,5				
inc.					
Dernière estimation réalisée			150 904,69 \$		150 904,69 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(17 246,25 \$)
<i>y</i> • .					-11.4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)				1437,19 \$	
(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)					
Écart entre la $2^{\text{ème}}$ meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (($2^{\text{ème}}$ meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					1,1 %

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis à partir de données historiques.

Les écarts suivants entre les plus bas soumissionnaires conformes et les estimations internes sont favorables à la Ville :

Contrat	Écart (\$)	Écart (%)
Contrat #1	-37 769,28 \$	-15,2%
Contrat #2	-17 246,26 \$	-11,4 %

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière* de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre

2014. Les adjudicataires recommandés, soit Consultants Legico-CHP inc et GLT+ inc., détiennent une attestation de *l'Autorité des marchés financiers*, en vigueur depuis le 22 juin 2017 et le 12 mai 2017 respectivement. Une copie de chacune des attestations se retrouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les enveloppes budgétaires maximales des honoraires sont évaluées à 210 289,28 \$, taxes incluses, pour le contrat #1 et à 133 658,44 \$, taxes incluses, pour le contrat #2. La réalisation des travaux d'estimation en construction sera répartie sur plusieurs mandats. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues et selon la provenance des budgets déjà affectés aux projets identifiés par chacun des requérants ou exécutants (services centraux, arrondissements et villes liées). Les crédits peuvent provenir du PTI ou du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de spécialistes dans le domaine de l'estimation est requis afin d'appuyer les équipes de projet tout au long de la réalisation des Grands projets. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des prix cibles à l'interne de l'organisation afin de contenir la surenchère des marchés, d'obtenir le meilleur rendement pour l'investissement et d'en faire réaliser davantage pour le même prix.

Advenant le cas où l'octroi des contrats serait reporté à une date ultérieure au 23 avril 2018, soit la date de l'échéance de la validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: Décembre 2017 Début des contrats: Janvier 2018 Fin des contrats: Décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture :				
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-11-15		
Sébastien DESHAIES Chef de section	Pierre SAINTE-MAR Chef de division	ΙΕ		

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Tél : 514 872-6855 **Approuvé le :** 2017-12-05



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.003

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1176758001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de

l'ingénierie, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville droits et responsabilités : l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante

Compétence d'agglomération: Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet:

Exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) Objet:

> mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant

Information (PI) du Service de l'eau.

Il est recommandé:

d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc., rétroactivement au 25 novembre 2017, pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-11-23 11:02	
Signataire :	Alain DG MARCOUX	
	Directeur général	

Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1176758001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de

l'ingénierie, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux

d'agglomération :

Projet: -

Objet : Exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12)

mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant

Information (PI) du Service de l'eau.

CONTENU

CONTEXTE

La plate-forme "Plant Information" (PI) d'OSIsoft a été implantée dans les trois (3) directions (Direction de l'eau potable, Direction de l'épuration des eaux usées et Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau) du Service de l'eau pour archiver les données en provenance de différents systèmes d'acquisition et de contrôle de données (SCADA) qui supportent l'opération des usines, des stations de pompage et des réseaux. À l'aide de cette plate-forme, le Service de l'eau souhaite développer différents outils d'analyse et d'aide à la décision opérationnelle ainsi que d'automatiser ses rapports de production en lien avec les suivis réglementaires.

Le contrat de services professionnels était prévu pour une durée initiale de deux (2) ans avec la possibilité d'exercer une prolongation de douze (12) mois ou jusqu'à épuisement des crédits. Les crédits disponibles sont de l'ordre de 980 000 \$, taxes incluses. Exercer l'option de prolongation de douze (12) mois portera la date de fin du contrat au 25 novembre 2018. La prolongation du contrat de la firme Keops Technologies inc, sans coût additionnel, ni augmentation de la valeur du contrat, permet de terminer les projets en cours, pour les trois (3) directions du Service de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0707 - 26 novembre 2015 - Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau pour une somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer l'option de prolongation de douze (12) mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. sans dépense additionnelle ni augmentation de la valeur du contrat, conformément à l'article 5 des clauses administratives particulières du document d'appel d'offres.

Le budget du contrat n'étant pas épuisé, il s'agit pour la Ville de se prévaloir de l'option de renouvellement mentionnée au paragraphe précédent, et ce, aux mêmes termes et conditions prévus au contrat.

JUSTIFICATION

Cette prolongation permet de compléter les mandats suivants :

MANDATS	DEP	DGSRE	DEEU
Amélioration des rapports - Opération	Х	x	X
InfoSicos			X
Météo code			х
Tableaux de bord opérationnels	Х	x	х
Gestion et suivi des produits chimiques dans les usines	Х		X
Intégration d'un outil d'entrée manuelle (PI Manual Logger)	x		
Mise en place d'outils pour plates-formes mobiles (PI Vision)	Х	Х	х

Les mandats identifiés sont des mandats clés. Ils permettent aux différentes directions du Service de l'eau d'améliorer leurs processus opérationnels et ainsi de fournir un meilleur service aux citoyens. Cela dit, cette liste n'est pas fermée et d'autres mandats pourraient être confiés à la firme.

Ces services professionnels sont prévus pour une durée de douze (12) mois ou jusqu'à épuisement des crédits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier supplémentaire n'est prévu par rapport au contrat initial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation des processus de gestion de l'eau permet de répondre à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020,* relativement à l'eau potable, celle de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal par rapport à 2011.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts sont les suivants si la prolongation du contrat n'est pas autorisée:

- la production des rapports sur la qualité de l'eau exigés par le Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pourrait être retardée;
- les différentes directions du Service de l'eau n'auront pas toutes les outils d'aide à la décision nécessaires pour améliorer les processus opérationnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: janvier 2018

Fin du contrat: novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique DEVEAU, Service de l'eau Richard FONTAINE, Service de l'eau Martin PAGÉ, Service des technologies de l'information Marie DESORMEAUX, Service des communications Sophie VOYER, Service des communications Guy ARNOULD, Service des technologies de l'information Christophe PART, Service de l'eau Élisa RODRIGUEZ, Service de l'approvisionnement

Lecture:

Marie DESORMEAUX, 22 novembre 2017 Dominique DEVEAU, 21 novembre 2017 Richard FONTAINE, 21 novembre 2017 Martin PAGÉ, 21 novembre 2017 Guy ARNOULD, 21 novembre 2017 Christophe PART, 21 novembre 2017 Élisa RODRIGUEZ, 21 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Qiong FAN Analyste en informatique **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-21

Christian MARCOUX Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2017-11-23



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.004

V

2017/12/20 08:30

Dossier	#	:	117	77	61	90	05
---------	---	---	-----	----	----	----	----

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière,

Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets

corporatifs

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet: -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,54\$, taxes

incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec

taxes et avant contingences - Contrat 14824

Il est recommandé

- d'autoriser une dépense additionnelle de 306 631.54 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des incidences liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier; `
- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061.28\$ à 928 871.53\$, avec taxes et avant contingences - Contrat 14824;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-11 11:21
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction géne	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177619005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet: -

Objet: Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,54\$, taxes

incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de Déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192) majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28\$ à 928 871,53\$, avec

taxes et avant contingences - Contrat 14824

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'Hôtel de ville, le bâtiment doit être complètement vidé de ses occupants. Pour ce faire, nous devons effectuer des travaux au bâtiment Lucien-Saulnier afin de permettre d'y aménager les effectifs de l'Hôtel de ville. La Ville a octroyé, en mai 2017, un contrat à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet Réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son annexe, situé au 85 et 155 rue Notre-Dame Est.

La valeur dudit contrat de services professionnels est basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux identifiés dans le document intitulé « Programme des travaux» daté du 15 mai 2017 élaboré à l'interne au sein de la Division des projets corporatifs du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), incluant l'estimation initiale (classe D_ 20% à 100%) du coût des travaux de 5 M\$ (avant taxes et contingences) fondé sur un énoncé général des exigences, sur des rapports d'expertises ainsi que sur des hypothèses.

La remise des plans et devis complétés à 50% qui comprennent les conceptions de tous les systèmes et sous-systèmes les plus importants, le résultat de toutes les études ainsi que des consultations auprès des autorités concernées par la sécurité-incendie et le patrimoine, permettent de valider à 8 M\$ le coût des travaux (avant taxes et contingences) qui requièrent impérativement d'être réalisés au préalable pour relocaliser les activités et les effectifs de l'Hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier.

Aucune modification à la portée du mandat des services professionnels n'a été apportée

depuis le début de la prestation. Par contre, comme le contrat de services professionnels est basé sur un coût de travaux sous-évalué et que les professionnels sont payés selon la méthode du pourcentage, les fonds réservés aux professionnels sont insuffisants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17-0192

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses

CG17-0372

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associées Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'Hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'Hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant du contrat de services professionnels de Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier en fonction de la majoration estimée de coûts de construction, et ce, afin de couvrir les travaux de maintien d'actifs nécessaires à l'obtention du permis de travaux.

JUSTIFICATION

La portée des travaux du projet «Relocalisation temporaire des effectifs de l'Hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier» vise à « adapter l'aménagement du bâtiment » pour permettre d'y relocaliser temporairement (période d'environ 30 mois) les effectifs et les activités de l'Hôtel de ville. Lors de l'élaboration des études de conception avec l'équipe de professionnels, certains éléments prévus au programme des travaux ont une plus grande portée que ce qui avait été estimé en début de projet.

Respect des exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) concernant la sécurité incendie (détection-incendie; gicleurs; issues de secours)

Le projet doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ). Les interventions recommandées par notre équipe de professionnels sont significativement plus importantes que ce qui avait préalablement été anticipé. En effet, la vétusté du bâtiment et le changement d'usage nécessaire pour les nouvelles fonctions du bâtiment nous obligent à prendre action pour la sécurité des occupants et nous obligent à mettre aux normes les dispositifs de sécurité incendie.

Respect des exigences du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) concernant le patrimoine (fenestration; maçonnerie; boiseries; ferblanterie)
Le bâtiment a le statut d'immeuble patrimonial classé. Le MCCQ est une partie prenante dans ce dossier et doit autoriser toute intervention tant à l'extérieur du bâtiment qu'à l'intérieur de celui-ci. Certains travaux d'entretien aux éléments d'enveloppe étaient inclus au programme des travaux. Le MCCQ a exigé, à la lumière de l'analyse des conditions existantes, qu'une plus grande partie des éléments d'enveloppe soient inclus dans la portée, et ce, afin de préserver les éléments patrimoniaux existants d'ici à ce qu'une campagne plus importante de restauration soit mise en place.

L'obtention du permis de travaux de l'édifice Lucien-Saulnier est conditionnelle au respect des exigences de la RBQ et aux exigences du MCCQ. Les interventions identifiées lors de l'élaboration des plans et devis sont attribuables à l'état de désuétude de l'édifice Lucien-Saulnier et doivent être réalisées de toute façon pour maintenir l'état physique du bâtiment, et ce, indépendamment de son occupation temporaire par l'Hôtel de ville. Il n'est donc pas possible d'isoler ces travaux pour un autre projet ou de retarder leur réalisation à une phase ultérieure.

Plusieurs alternatives ont été analysées afin d'abaisser le coût des travaux et certains éléments du programme, considérés non essentiels, ont été retirés du projet. Les éléments de maintien d'actifs seront financés via l'Entente MCQ-SMVT sur le patrimoine culturel québécois (subvention) et le programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux.

Les consultants suivants ont participé à l'analyse du projet afin de s'assurer des données les plus réalistes possibles et le bon déroulement des processus de validation :

- GLT + : Analyse de risques pour proposer des mesures de mitigation des risques qui ont été mises en place dans le cadre du projet;
- Technorm: Spécialiste en réglementation (codes et normes) pour analyser et proposer des interventions conformes et préparer la demande de dérogation auprès de la RBQ;
- GLT + : Économiste de la construction afin de valider les coûts de projet en adéquation avec les conditions du marché de la construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nos études ont démontré que le coût des travaux devait être augmenté à 8 M\$ (avant taxes et contingences). Ce budget de travaux a été établi en collaboration avec les professionnels et contre vérifié par un économiste de la construction indépendant de l'équipe de conception.

Cette hausse du coût des travaux a pour effet de rehausser de 24,5 % le montant des

honoraires du contrat de services professionnel octroyé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, dont le montant de 746 061.28\$ serait porté à 928 871.53\$ (écart de 182 810.25\$, avec taxes et avant contingences). Les détails sont présentés dans le tableau ci-bas. L'augmentation des honoraires professionnels dans le présent dossier n'est due qu'à la révision à la hausse du coût estimé des travaux au sens de la convention. Comme les services de base sont payables sur la base d'un pourcentage du coût estimé des travaux à la phase de conception, les honoraires y afférents doivent être augmentés. Il n'y a aucune modification à la nature ou à la portée des services requis. Les honoraires liés aux services payables selon la méthode du forfait en vertu de la convention demeurent inchangés.

	Honoraire taxes incluses
Services de base	
Architecture : service de base (5% de 3 M\$ additionnels + tx)	172 462.50\$
 Électromécanique : service de base (7% de 0 M\$ additionnels + tx) 	0.00\$
Charpente et civil : service de base (6% de 150 000\$ additionnels + tx)	10 347.75.00\$
TOTAL des services de base (avant taxes)	182 810.25.00\$
% d'augmentation du contrat	24,5%
	Honoraire taxes incluses
Contingences	
15% des services additionnels (182 810.25\$) pour coordonner les demandes de changement potentielles en cours de chantier	27 421.54\$
Service d'une expertise en codes et normes : Technorm	27 200.00\$
Service en éclairage des salles de conseil : CS Design	18 300,00\$
Relevés additionnels pour éléments patrimoniaux	6 900.00\$
TOTAL des contingences (tx. incluses)	79 821.54\$

Aussi, considérant les délais de réalisation du chantier et l'impact direct de ce projet préalable au projet de l'Hôtel de ville, nous souhaitons prévoir dès maintenant l'enlèvement du mobilier modulaire présent dans le bâtiment ainsi que son alimentation électrique afin que le chantier puisse débuter dès que l'octroi sera autorisé en mars prochain. C'est pour cette raison que des incidences additionnelles sont incluses à cette présente demande.

	Coût taxes incluses
Incidences	

Tests de grattage de peinture aux fenêtres TOTAL des incidences (tx. incluses)	1 000.00\$ 44 000.00\$
Démonter et entreposer les postes de travail laissés en place	33 000.00\$
Retirer l'alimentation électrique des postes de travail laissés en place	10 000.00\$

La dépense totale à autoriser est de 306 631.54\$, taxes incluses. Les contingences de (79 821.54\$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial, ainsi qu'aux frais d'expertises complémentaires nécessaires dans le cadre du projet.

Les incidences générales de 44 000.00 \$, (taxes incluses) serviront à l'enlèvement du mobilier modulaire et de son alimentation électrique afin que le chantier puisse débuter dès l'octroi du contrat.

Le coût total maximal des dépenses additionnelles autorisées de 306 631.54\$ sera assumé comme suit :

De ce montant, un montant maximal de 187 965.13\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 118 666.41\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la ville centre et 38,7 % par l'agglomération. Elle est planifiée être répartie ainsi : 90% au courant de l'année 2018 et 10% au courant de l'année 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009 par le SGPI, ainsi que les directives écologiques associées seront respectés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine. Aussi, les ressources archéologiques seront intégrées aux plans et devis si nécessaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en oeuvre de ce projet aura pour effet de retarder le déménagement des occupants de l'Hôtel de ville et ainsi retarder le début des travaux majeurs de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED prévus dans l'Hôtel de ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

Une démarche en gestion du changement est en cours de développement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception 100% 15 déc. 2017 AO construction : Janvier 2018

Octoi de contrat de const. Mars 2018 Travaux : Mai 2018 à mars 2019 Déménagement HDV : Avril-Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire Rasha HOJEIGE, Service des affaires juridiques

Lecture:

Rasha HOJEIGE, 11 décembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel DÉSORMEAUX Conceptrice des aménagements **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-07

Isabelle BONNEAU c/d gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE Directeur par intérim

Approuvé le : 2017-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-12-11



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.005

2017/12/20 08:30



	Dossier #: 117584300:

Unité administrative

responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et

40

Projet:

Objet: Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de Montréal

et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes

incluses, pour les travaux afférents

Il est recommandé:

- 1. de ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour permettre la réalisation par le Ministère de travaux municipaux demandés par la Ville de Montréal dans le cadre du projet Turcot:
- 2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTMDET des travaux demandés par la Ville de Montréal;
- 3. d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDETpour paiement de ces travaux;
- 4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel cette dépense sera assumée à 70% par l'agglomération et 30 % par la Ville de Montréal.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-11 09:56
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1175843001

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence

d'agglomération :

Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et

40

Projet:

Objet: Ratifier le cadre de collaboration conclu entre la Ville de

> Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux et autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes

incluses, pour les travaux afférents

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris les travaux de réfection des infrastructures de l'échangeur Turcot. Dans le cadre de ce vaste chantier certains travaux sont prévus par le Ministre à l'égard des infrastructures municipales qui doivent être déplacées ou solidifier pour permettre les travaux du Ministre. La Ville de Montréal souhaite profiter de l'intervention du Ministre pour faire exécuter, par l'Entrepreneur retenu par le Ministre, des travaux qui visent à optimiser la durabilité et la performance de ses infrastructures. Ces travaux sont appelés «Travaux afférents» dans le contexte du contrat intervenue entre le Ministre et l'entrepreneur KPH Turcot. Il est clair que la réalisation des travaux afférents de la Ville par le Ministre génère des avantages opérationnels et économiques pour la Ville et le Ministre. La Ville et le MTMDET ont conclu en 2014 un cadre de collaboration relatif à la conception et la réalisation des travaux municipaux prévus dans le cadre du contrat conceptionconstruction accordé par le Ministre pour la réalisation des travaux du Projet Turcot. Dans le cadre de cette entente, la Ville a le pouvoir de demander des changements au Ministre afin que les travaux relatifs aux infrastructures municipales soient faits en conformité avec nos exigences ou besoins. Ces travaux municipaux sont réalisés par l'entrepreneur du MTMDET, soit KPH Turcot.

Un budget de 10 000 000 \$ serait nécessaire pour permettre à la Ville de payer le Ministre pour la conception et la construction de travaux afférents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 xxxx,à venir : Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ».

CE15 0338, 4 mars 2015: Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ».

CG12 0236, 21 juin 2012 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier le cadre de collaboration Ville-MTMDET pour permettre la réalisation par le Ministère de travaux afférents, soit de travaux demandés par la Ville afin de consolider et d'optimiser les infrastructures municipales qui seront construites dans le cadre du projet Turcot. Les demandes de la Ville peuvent porter, sans s'y limiter, sur l'optimisation des infrastructures d'égout ou d'aqueduc, de systèmes intelligents de transports ou d'aménagements urbains.

La nature des travaux afférents comprend principalement :

- les honoraires professionnels requis pour modifier les plans et devis pour permettre la réalisation des ouvrages municipaux;
- les frais et honoraires pour des études;
- · la surveillance des travaux;
- la réalisation des «Travaux afférents au Projet Turcot» et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

Des travaux municipaux sont et seront réalisés par le MTMDET dans le cadre du complexe Turcot. Alors que l'entrepreneur est en place, la Ville désire saisir l'opportunité d'optimiser et de consolider le réseau municipal. Si la Ville ne saisit pas cette opportunité, elle devra attendre la fin des travaux Turcot en 2020, démolir les ouvrages nouvellement construits par le Ministre pour réaliser ses propres travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses allouées pour les travaux afférents sont des dépenses en immobilisations et sont prévues au projet Complexe Turcot (39710).

Selon la nature des travaux à réaliser par le MTMDET pour la Ville de Montréal, les imputations budgétaires seront réparties comme suit:

- pour tous travaux dans la rue Notre-Dame Ouest, et qui visent l'optimisation des infrastructures et qui sont de compétence d'agglomération, un budget de 4 000 000 \$ sera alloué
- pour tous travaux de compétences corporatives, un budget de 3 000 000 \$ sera alloué
- pour tous les autres travaux de compétences d'agglomération un budget de 3 000 000 \$ sera alloué.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux afférents au Projet Turcot visent à assurer la pérennité des infrastructures municipales et une optimisation des dépenses publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville ne met pas en œuvre des interventions municipales jugées nécessaires alors que le projet du MTMDET est en cours, un retard de son échéancier ainsi que les coûts de réalisation devront être revus à la hausse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018 : approbation de l'entente par les autorités municipales. 2017-2020 Demandes de changements des exigences techniques du projet Turcot par la Ville de Montréal afin d'optimiser les infrastructures municipales. 2018-2021 Réalisation des travaux afférents demandés par la Ville par le MTMDET.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Certification de fonds : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)	
Autre intervenant et sens de l'intervention	
Parties prenantes	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE Chef de section

Lecture:

ENDOSSÉ PAR

James BYRNS Chef de Division Grands Projets Portefeuille # 1

Le: 2017-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Tél : 514 872-6855 **Approuvé le :** 2017-12-08



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.006

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1177287001

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et

40

Projet :

Objet : Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de

la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville

de Montréal visant la collaboration en ressources

professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document

intitulé « Marché »

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché ». »

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-11 09:56	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177287001

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,

Division des grands projets 1

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération : Projets du MTO - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et

40

Projet:

Objet:

Ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le

document intitulé « Marché »

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de la Ville accompagnent le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) depuis 2011 dans de nombreux aspects du projet Turcot :

- en soutien à la conception et à la réalisation de rues municipales, à la conception et à la réalisation de mesures de mitigation, à certains aspects de l'appel de propositions;
- en participant à la gestion des impacts et aux mesures d'intégration urbaine du projet;
- en assurant une coordination générale des interventions municipales et des projets collatéraux.

Le MTMDET reconnaît la pertinence de rembourser la Ville pour les services professionnels d'accompagnement du projet Turcot. Un cadre de collaboration entre le MTMDET et la Ville de Montréal fut signé en 2014 pour la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux en mode conception - construction (volet 2) du projet Turcot. Les prestations offertes par la Ville depuis 2011 ont fait l'objet de guatre ententes avec le MTMDET (voir décisions antérieures).

Les négociations récentes à ce sujet ont conclu à une proposition de «Marché» de la part du MTMDET, visant un remboursement maximal de 4,2 millions de dollars pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021. Le MTMDET par cette contribution, veut s'assurer de la disponibilité des ressources requises à l'accompagnement du projet Turcot, que ce soit dans les services centraux ou en arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0252, Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 1 500 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché ».

CE 15 0338, Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché ».

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot en 2012.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

DESCRIPTION

Le devis technique soumis par le MTMDET identifie des services professionnels requis pour assurer la mobilisation des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot et prévoit un remboursement maximal de 4,2 M \$. Outre les efforts de coordination, les services visés concernent l'expertise municipale en : géométrie routière, transport, circulation, éclairage, structures et ouvrages d'art, drainage et services municipaux, intégration urbaine, aménagement urbain, architecture du paysage, services publics, feux de circulation et système de transport intelligent, transport collectif, transport actif , maintien de la circulation, marquage et signalisation, environnement, etc. La Ville remettra au MTMDET des rapports d'activités faisant état de l'implication des ressources municipales dans le projet.

Pour plus de détails, voir le document juridique «Devis Entente-Dossier 3201-17-ZZ01.pdf» joint au présent dossier, Document juridique- Projet Entente.

JUSTIFICATION

La ratification de l'entente et l'approbation du « Marché » sont requis pour que la Ville puisse facturer au MTMDET les services rendus par ses employés affectés aux demandes du Ministre et ce jusqu'à concurrence de 4,2 millions \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville pourrait recevoir des revenus totaux de 4,2 M \$ pour sa collaboration au projet Turcot entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Les montants seront facturés au MTMDET et perçus <u>chaque année de 2017 à 2021</u>. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de la gestion de cette entente qui vise à rendre disponibles les ressources requises, que ce soit en arrondissement ou dans les services centraux. Les budgets de revenus du SIVT et du service de l'eau tiennent compte de cette source de revenu. Ces revenus seront donc affectés aux postes budgétaires prévus selon les heures effectivement travaillées par les ressources sur le projet. Les heures seront converties en dollars selon les taux de l'entente. Ces revenus seront affectés aux postes budgétaires prévus.

	2017	2018	2019	2 020	2021
PT I Turcot	0,29 M\$	0,19 M\$	0,15 M\$	0,15 M\$	0,07 M\$
BFSIVT	0,84 M\$	0,70 M\$	0,46 M\$	0,22 M\$	0,09 M\$
BF Eau	0,28 M\$	0,23 M\$	0,15 M\$	0,09 M\$	0,01 M\$
BFSGPVMR	0,09 M\$	0,08 M\$	0,04 M\$	0,04 M\$	0,03 M\$
Total	1,5 M\$	1,2 M\$	0,8 M\$	0,5 M\$	0,2 M\$

Il est important de noter que ces revenus servent à soutenir les efforts budgétaires requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication importante d'ingénieurs et de professionnels de la Ville de Montréal assure le transfert au projet gouvernemental, de nos préoccupations et de notre savoir-faire quant au développement durable.

Les travaux du projet Turcot sont de plus régis par un décret gouvernemental imposant des conditions en matière d'environnement et de développement durable. Le projet du MTMDET comprend notamment des voies réservées au transport collectif, de nouvelles pistes cyclables, un nouveau terminus d'autobus, des stations d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'air, etc. Le MTMDET prévoit aussi équilibrer les émissions de CO2 générées par le projet Turcot à l'aide d'un programme de plantation majeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette entente permet d'assurer le financement des ressources municipales à impliquer dans le projet Turcot et, par conséquent, de faciliter l'intégration et le traitement des enjeux municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2017 : approbation de l'entente par les autorités municipales.

Décembre 2017 : rapport d'activités - facturation de 1,5 M \$ au MTMDET pour 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI Contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-29

James BYRNS Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Tél: 514 872-6855 **Approuvé le:** 2017-12-08



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.007

2017/12/20 08:30



Dossier # :	11/633/001

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité ,

Division transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Logement social et aide aux sans-abri

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal

acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires.

N/Réf.: 31H12-005-1070-04

Il est recommandé:

- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-07 11:09	
Signataire :		Benoit DAGENAIS	
		Directeur général adjoint	

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1176337001

Unité administrative

responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

des transactions immobilières et de la sécurité, Division

transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Logement social et aide aux sans-abri

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal

acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans

l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires.

N/Réf.: 31H12-005-1070-04

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») afin de faire l'acquisition d'un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau connu et désigné comme étant le lot 1 192 555 du cadastre du Québec, d'une superficie de 367,9 m² tel qu'illustré aux plans A et P ci-joints (l'« Immeuble »), appartenant à la Société québécoise des infrastructures (la « SQI »). Cette acquisition permettra de revendre cette propriété à un organisme communautaire pour la conversion de l'Immeuble en projet de logements sociaux et communautaires, soit une maison de chambres pour personnes seules avec soutien communautaire. La Direction de l'habitation estime que le projet devrait permettre la réalisation d'environ 23 chambres.

Comme l'Immeuble est présentement vacant et le restera pour une période variant entre 2 et 4 ans, le SGPI a déjà prévu un budget afin de maintenir le bâtiment en bon état jusqu'à sa revente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0695 - 22 décembre 2016 - Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années.

DESCRIPTION

La promesse d'achat, précédemment approuvée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2016, était conditionnelle à la satisfaction par la Ville des titres de propriété et de la qualité des sols. Suite à la vérification diligente effectuée par la Ville, un montant de 118 700 \$ a été déduit du prix d'acquisition afin de tenir compte de la présence de contamination et des surcoûts potentiels reliés au dégarnissage. Ce montant a été établi par les experts de la firme ABS et validé par l'expert de la Direction de l'habitation de la Ville. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert l'Immeuble de la SQI, pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette acquisition pour les motifs suivants :

- · L'acquisition de l'Immeuble, de gré à gré, au prix de 1 036 300 \$ représente une opportunité pour la Ville sans recourir à l'expropriation.
- · Le prix correspond à la valeur marchande, considérant la réglementation en viqueur.
- · La réalisation de maisons de chambres est un engagement du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. L'administration municipale s'est engagée à soutenir la réalisation de 1 000 logements pour personnes vulnérables ou itinérantes, en particulier par des projets d'achat et de rénovation de maisons de chambres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'opinion de la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble oscille entre 1 100 000 \$ (2 989,94 \$/m² ou 277,78 \$/pi²) et 1 200 000 \$ (3 261,76 \$/m² ou 303,03 \$/pi²), plus les taxes applicables, alors que le prix négocié est de 1 155 000 \$ (3 139,44 \$/m² ou 291,66 \$/pi²). Suite à la vérification diligente effectuée par la Ville, le prix d'acquisition a été réduit à 1 036 300 \$ (2 816,80 \$/m² ou 261,69 \$/pi²), plus les taxes applicables, considérant des coûts de réhabilitation des sols et des surcoûts potentiels de dégarnissage.

Les sommes prévues pour la gestion et l'entretien ont déjà été approuvées par les instances.

Un virement de crédit sera effectué tel qu'indiqué à l'intervention du Service des finances.

Les crédits pour l'acquisition des terrains à des fins de revente sont prévus au Règlement d'emprunt RCG15-006 Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux.

L'Immeuble sera revendu à un organisme communautaire, à être identifié ultérieurement par la Direction de l'habitation, qui s'occupera de la gestion de la future maison de chambres. Le prix de vente de cet Immeuble sera déterminé selon les paramètres définis par la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautair e*, adopté par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de répondre aux besoins d'une population démunie, la conversion de cet Immeuble en maison de chambres permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et des installations communautaires et de santé déjà en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville de Montréal ne pourra acquérir cet Immeuble qui, à terme, permettra la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, soit une maison de chambres pour personnes seules avec soutien communautaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature promesse d'achat bilatérale : Janvier 2017 Période de vérification diligente : Janvier à avril 2017 Obtention des approbations du vendeur : Septembre 2017

Signature de l'acte de vente : Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture:

Nicole RODIER, 13 février 2017 Marianne CLOUTIER, 8 février 2017 Michael TREMBLAY, 8 février 2017 Julia DAVIES, 8 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le: 2017-02-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières et de la Directrice de service SGPI sécurité

Marie-Claude LAVOIE

Approuvé le : 2017-12-05 **Approuvé le :** 2017-12-05



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.008

2017/12/20 08:30



Dossier # : 1175323010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section location

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet:

Objet: Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville

confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à Gestion 1001 Dominion Square inc., pour une durée additionnelle de 2 ans, à compter du 1er février 2018, un stationnement souterrain, sis au 1199, rue Peel, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, moyennant une recette totale de 565 700 \$

excluant les taxes. Bâtiment 0781.

Il est recommandé:

- 1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Gestion 1001 Dominion Square inc., pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1er février 2018, pour un stationnement souterrain situé au 1199, rue Peel, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, moyennant une recette totale de 565 700 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-07 11:10	
Signataire :		Benoit DAGENAIS	
		Directeur général adjoint	

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1175323010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section location

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville

confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à Gestion 1001 Dominion Square inc., pour une durée additionnelle de 2 ans, à compter du 1er février 2018, un stationnement souterrain, sis au 1199, rue Peel, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, moyennant une recette totale de 565 700 \$

excluant les taxes. Bâtiment 0781.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CE17 0230, la Ville a confié l'exploitation du stationnement tarifé à Gestion 1001 Dominion Square inc., d'une capacité approximative de 176 places, situé au 1199, rue Peel, à Montréal, sur les parties des lots 1 340 248 et 1 515 618 du cadastre du Québec, pour un terme d'une année débutant le 1er février 2017. Le bail viendra à échéance au 31 janvier 2018.

En 1985, la Ville a construit le stationnement souterrain qui est situé en tréfonds de la rue Square Dominion et sous le parc Square Dorchester et adjacent au stationnement souterrain du propriétaire de l'immeuble voisin situé au 1010, rue Sainte-Catherine Ouest. D'un commun accord avec le propriétaire, les accès de son stationnement ont été relocalisés. La nouvelle entrée est maintenant située sur la rue Peel et la nouvelle sortie sur la rue Metcalf.

Cet aménagement a eu pour conséquence d'enclaver le stationnement intérieur du propriétaire de l'immeuble voisin et a obligé la Ville à prévoir des aménagements spécifiques pour les besoins opérationnels du propriétaire de l'immeuble voisin, tel que : une aire de débarcadère, une section pour le conteneur à déchets et à graisse et finalement des espaces communs pour les besoins en matière de sécurité, évacuation etc.

La configuration actuelle du stationnement souterrain implique les enjeux suivants:

- établir des règles d'exploitation du stationnement souterrain en accord avec le propriétaire actuel;
- établir des règles de gestion communes;
- compléter les travaux de réfection de la membrane du toit du stationnement souterrain qui étaient prévus lors du réaménagement final du parc du Square Dorchester;
- démolir et réaménager l'espace d'entreposage vacant afin d'augmenter la capacité totale des places de stationnement souterrain.

Considérant que la configuration actuelle ne permet pas le transfert de l'exploitation du

stationnement à la Société en commandite de stationnement de Montréal, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est favorable à confier l'exploitation du stationnement à Gestion 1001 Dominion Square inc. pour une période additionnelle de 2 ans, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0230 - 22 février 2017 d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à la compagnie de Gestion 1001 Dominion Square inc. sis au 1199, rue Peel, à Montréal, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, débutant le 1er février 2017, moyennant une recette totale de 273 000 \$ plus taxes.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville confie l'exploitation du stationnement tarifé à Gestion Dominion 1001 Square inc., d'une capacité approximative de 176 places, situé au 1199, rue Peel, sur les parties des lots 1 340 248 et 1 515 618 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de 2 ans, débutant le 1^{er} février 2018, pour une recette totale de 565 700 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au présent bail.

Compte tenu que ce stationnement est très fréquenté, la Ville a demandé au locataire de s'assurer que cette partie soit pour du stationnement à courte durée, afin de maximiser l'achalandage du site.

Le SGPI évalue actuellement la possibilité de démolir l'espace d'entreposage qui est situé à l'intérieur du stationnement souterrain afin de permettre d'augmenter le nombre de places de stationnement disponibles. Un sommaire décisionnel sera présenté ultérieurement à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec la présente et a conclu une prolongation de bail avec le locataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les recettes prévues pour un terme de 2 ans, commençant le 1^{er} février 2018 et se terminant au 31 janvier 2020 inclusivement.

	Recettes annuelles 1 ^{er} février 2017 au 31 janvier 2018	Recettes annuelles 1 ^{er} février au 31 décembre 2018	Recettes annuelles 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	Recettes du 1er au 31 janvier 2020	Total
Recette de loyer	273 000,00 \$	256 666,67 \$	285 233,33 \$	23 800,00 \$	565 700,00 \$
TPS (5 %)	13 650,00 \$	12 833,33 \$	14 256,67 \$	1 190,00 \$	28 280,00 \$
TVQ (9,975 %)	27 231,75 \$	25 602,50 \$	28 452,02 \$	2 374,05 \$	56 428,57 \$
Recette totale	313 881,75 \$	295 102,50 \$	327 942,02 \$	27 364,05 \$	650 411,57 \$

Le locataire assumera les frais d'exploitation et les taxes foncières du stationnement souterrain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de l'administration d'entériner le bail, la Ville subira une perte de revenu de 565 700 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.0

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain DUCAS, Service de la mise en valeur du territoire Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture:

Sylvain DUCAS, 16 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS Conseillère en Immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-16

Guylaine CORMIER Chef de division - Division des locations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières et de la Directrice de service SGPI sécurité

Marie-Claude LAVOIE

Approuvé le : 2017-12-01 **Approuvé le :** 2017-12-01



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.009

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1177757002

Unité administrative

responsable:

Service de la diversité sociale et des sports , Direction des

sports , Division des sports et de l'activité physique

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et

complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population

et promouvoir un mode de vie actif

Projet: Montréal bleu

Objet: Accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$

à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau

2015-2019 - dépôt du 15 septembre 2017.

Il est recommandé de :

1. Accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$ aux 3 organismes, ciaprès désignés, pour la récurrence de leurs projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 2^e date de dépôt en 2017 Répartition du soutien financier

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
	Sous total	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Défi canot à glace Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	2 000 \$
	Sous total	7 000 \$
	Total	12 000 \$

2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2017-12-07 16:54
Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177757002

Unité administrative

responsable:

Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et

complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population

et promouvoir un mode de vie actif

Projet: Montréal bleu

Objet: Accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$

à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau

2015-2019 - dépôt du 15 septembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le *Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau* (Programme) pour les années 2015-2019. Le présent dossier vise à accorder le renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents évalués aux dépôts de 2015 et de 2016 pour une période de plus d'un an. Aucun nouveau projet n'a été retenu pour ce dépôt.

Le Programme soutient la mise en œuvre d'activités de plein air sur l'eau, dans les bassins entourant Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0546 12 avril 2017 Accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau 2015-2019 - dépôt du 15 février 2017. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 8 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CE16 1759 9 novembre 2016 Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2016. Approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt du Programme pour l'année 2017.

CE16 0893 1er juin 2016 Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CE15 2196 2 décembre 2015 Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.

CE15 1245 23 juin 2015 Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CE15 0619 15 avril 2015 Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.

CM14 1123 24 nov. 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal.

CM14 0723 18 août 2014 Déclaration - Plan de l'eau de Montréal.

DESCRIPTION

Le Programme encourage l'organisation d'événements (volet 2) et favorise la mise en place d'activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau (volet 1) afin de permettre aux Montréalais de se réapproprier les berges par la pratique d'activités physiques. Le Programme soutient les activités situées dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquels sont le bassin du lac des Deux-Montagnes, le bassin de la rivière des Prairies, le bassin du fleuve Saint-Laurent, le bassin de La Prairie et le bassin du Lac Saint-Louis.

Les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement sont établis par le Programme et décrits dans le guide et les formulaires présentés en pièces jointes. Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), a évalué les projets récurrents sélectionnés en 2015 et 2016 pour recommander au comité exécutif la valeur du soutien financier à leur accorder.

Nouveaux projets soumis pour la deuxième date de dépôt de 2017

Pour la deuxième date de dépôt de 2017, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu deux (2) nouvelles demandes de soutien de la part d'un OBNL et d'un arrondissement pour la réalisation de projets en 2018. Les deux demandes n'étaient pas admissibles à l'évaluation pour manque de documents requis et d'informations. Les responsables ont été invités à compléter leurs demandes pour la prochaine date de dépôt du 15 février 2018. Il s'agit de :

• Presqu'île en fête - Cégep Gérald-Godin : des documents tels que la résolution et les lettres patentes étaient manquants.

• Verdun actif - arrondissement de Verdun : une description des activités plus détaillée a été demandée afin de permettre une évaluation complète du projet.

Renouvellement d'un soutien financier à un projet récurrent sélectionné en 2015

Le projet Défi Canot à glace a été réévalué sur la base de la reddition de comptes de 2017 et la mise à jour du projet pour l'année 2018. Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Héritage maritime Canada pour l'organisation du Défi Canot à glace 2018.

Renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents sélectionnés en 2016

Le comité de sélection a procédé à l'évaluation de deux (2) projets ayant demandé un soutien financier récurrent pour 3 ans sur la base de leurs redditions de comptes. Il est recommandé d'accorder une contribution financière à deux (2) OBNL, soit Jeunes Marins Urbains (Voile-aviron dans l'archipel de Montréal) et La Route de Champlain (La Fête de la Rivière). Le soutien financier aux deux (2) OBNL est respectivement de 5 000 \$ et de 2 000 \$.

Les contributions antérieures aux projets sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Les requêtes sont présentées au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau contribue au développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur le potentiel des 315 kilomètres de rives des îles de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2017 est de 85 000 \$. La somme disponible pour le deuxième dépôt est de 24 400 \$. Il est recommandé d'accorder un soutien total de 12 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs projets respectifs selon les montants indiqués :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 2^e date de dépôt - 15 septembre 2017

Demandes renouvelées

Activités

Demandeur

Soutien

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
	Sous total	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Défi canot à glace Montréal 2018	Héritage maritime Canada	5 000 \$

La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	2 000 \$
	Sous total	7 000 \$
	Total	12 000 \$

La somme de 12 000 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du présent dossier irait à l'encontre des décisions antérieures adoptées par le comité exécutif qui autorisait le soutien d'activités pour trois ans. L'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2017 : Approbation des contributions financières octroyées par le comité exécutif et versement des montants.

15 février 2018 : Première date de dépôt de l'année 2018.

2019 : Un bilan complet du Programme sera remis à l'Administration municipale à la fin du Programme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hakima GHEMMOUR Agente de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-27

Christine LAGADEC c/d orientations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME directeur de service - diversite sociale et sports

Approuvé le : 2017-12-05 **Approuvé le :** 2017-12-07



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.010

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1171183004

Unité administrative

responsable:

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de

l'urbanisme, Division du patrimoine

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Compétence d'agglomération: Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le

patrimoine culturel

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$ à

trois organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 / Approuver les projets de

protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018				
Organisme	Projet	Montant recommandé		
Château Ramezay	« Vert » le Vieux- Montréal - Animation et circuit découverte	10 000 \$		
	Suivez le chef! La gastronomie d'hier à aujourd'hui	8 000 \$		
	Pagaie à travers les époques (place Jacques- Cartier)	15 000 \$		
Musée Marguerite- Bourgeoys	Le quartier Bonsecours, pas à pas	10 000 \$		
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	10 000 \$		
Total : 53 000 \$				

- 2. d'approuver les 5 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-11 11:56
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171183004

Unité administrative

responsable:

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de

l'urbanisme, Division du patrimoine

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Compétence d'agglomération :

Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le

patrimoine culturel

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$ à

trois organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 / Approuver les projets de

protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018, une enveloppe est déterminée dans l'Axe 1 - Mise en valeur du patrimoine - Site patrimonial de Montréal pour la recherche et la promotion du Vieux-Montréal, incluant le soutien de projets d'animation dans le Vieux-Montréal dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal. Ce programme, mis en place en 2000, vise à augmenter le niveau de connaissance de l'histoire chez les visiteurs, à faire découvrir le site patrimonial, à animer le quartier et à attirer de nouvelles clientèles. Tout en favorisant cette année la réalisation de projets entre octobre et mai de façon à animer cette période moins fréquentée, le programme insiste sur un déploiement significatif des activités d'interprétation dans l'espace public. Aussi, un second volet du programme indique un thème à mettre de l'avant qui porte, pour cette édition 2017-2018, sur « les places publiques du Vieux-Montréal ».

À la suite d'une invitation faite aux musées et organismes culturels de Montréal sur le site internet de la Ville et de celui de l'organisme Culture Montréal, sept demandes de soutien de projets ont été soumises par trois organismes pour la programmation 2017-2018 du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal. L'évaluation des projets soumis a été réalisée par un comité formé de cinq personnes, soit une représentante du MCC et quatre représentants de la Ville provenant du Service de la culture, de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'analyse des projets admissibles a été réalisée selon les critères indiqués dans le cadre de référence du programme, soit :

- la contribution au développement des connaissances, à la découverte du quartier ou de l'une de ses facettes;
- l'originalité du projet, la participation à la diversité de l'offre du Vieux-Montréal;
- la contribution à l'animation du domaine public;
- la contribution au développement de nouvelles clientèles dans le quartier et à la reconnaissance de la destination;
- le potentiel de croissance et de récurrence;
- la pertinence, l'adéquation avec le thème imposé, le cas échéant.

À la suite de l'analyse des dossiers, une demande a été rejetée, puisque son évaluation selon les critères décrits ci-dessus n'atteignait pas la note de passage minimale fixée à 70 %, et cinq demandes ont été retenues pour des projets d'animation dont la réalisation s'échelonne de l'automne 2017 au printemps 2018.

Le comité d'évaluation recommande donc le soutien financier de cinq projets réalisés par trois organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0315 - 24 août 2017 **-** Approuver le projet d'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2018 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE16 1905 - 30 novembre 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 000 \$ à trois organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017, dans le cadre de la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2016-2017

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* entre la Ville de Montréal et le MCC pour la période 2016-2017

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CE15 1802 - 7 octobre 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$ à sept (7) organismes en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2015-2016

DESCRIPTION

Il est recommandé de soutenir les cinq projets des trois organismes suivants dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal pour la période 2017-2018 :

Programme d'in	Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018				
Organisme	Projet	% de l'aide financière sur le coût total du projet			
Château Ramezay	« Vert » le Vieux- Montréal - Animation et circuit découverte	10 000 \$ (Volet 1)	66 %		
	Suivez le chef! La gastronomie d'hier à aujourd'hui	8 000 \$ (Volet 1)	37 %		

	Pagaie à travers les époques (place Jacques -Cartier)	15 000 \$ (Volet 2)	43 %
Musée Marguerite- Bourgeoys	Le quartier Bonsecours, pas à pas	10 000 \$ (Volet 1)	57 %
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	10 000 \$ (Volet 1)	22 %
TOTA	L	53 000 \$	

Le programme prévoit le soutien à une activité d'animation pour un maximum de 66% des coûts, jusqu'à un maximum annuel de 17000\$ pour le *Volet 1 - Projets d'interprétation animée à caractère structurant* et jusqu'à un maximum annuel de 25000\$ pour le *Volet 2 - Projets d'interprétation animée à caractère ponctuel* .

JUSTIFICATION

La Direction de l'urbanisme du SMVT recommande d'accorder un soutien financier aux trois organismes mentionnés dans le présent sommaire décisionnel, puisque leurs projets répondent aux objectifs du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* entre le MCC et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018, soit :

- Faire connaître l'identité historique ainsi que le patrimoine culturel du Vieux-Montréal par des activités d'animation, tant historiques que contemporaines;
- Susciter et soutenir une offre d'activités d'interprétation se réalisant surtout en dehors de la période de l'année la plus fréquentée par les Montréalais et les visiteurs;
- Animer plus particulièrement l'espace public du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est subventionné à 50 % dans le cadre de la programmation de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* pour la période 2017-2018. Le montant maximum consenti au projet par le MCC est de 26 500 \$ (voir recommandation de crédit 17-01.03.00-0028 en pièce jointe).

La dépense totale à autoriser en vertu du présent dossier est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le coût maximal de 53 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 – Réalisation d'une partie de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* 2017-2020. Les crédits requis sont disponibles au budget de fonctionnement du SMVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets d'interprétation contribue à une meilleure qualité de vie par la mise en valeur du patrimoine et la diffusion culturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme constitue un appui important de la part de la Ville et du MCC à des musées du Vieux-Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication relative à la décision. Par ailleurs, les organismes doivent, dans toutes les communications relatives à leurs projets respectifs, faire mention qu'ils reçoivent un soutien financier dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* entre le MCC et la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 décembre 2017 au 7 janvier 2018 et 3 mars au 29 avril 2018 (36 jours) : Pagaie à travers les époques (place Jacques-Cartier) - Château Ramezay

- 25 février et 11 mars 2018 : Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière
- Mars à début mai 2018 (10 semaines consécutives) : Suivez le Chef! La gastronomie d'hier à aujourd'hui - Château Ramezay
- Mars à fin mai 2018 (14 semaines) : Le quartier Bonsecours, pas à pas Musée Marguerite-Bourgeoys
- Avril et mai 2018 (fins de semaines) : «Vert» le Vieux-Montréal Animation et circuit découverte - Château Ramezay

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenar	ıt et	sens	de l	'interv	ention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture:

Stéphanie ROSE, 21 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VIBERT

ENDOSSÉ PAR

Le: 2017-10-26

Claude DAUPHINAIS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-12-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-12-11

CE: 30.001

2017/12/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.002

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1171158006

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques

d'affaires, -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville droits et responsabilités : l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante

Compétence d'agglomération: Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet: Gestion de l'eau

Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus Objet:

en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe

sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Il est recommandé d'attester que:

- 1. la municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du «Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2014 à 2018»;
- 2. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux cijointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-12-04 08:20
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale . Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171158006

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques

d'affaires, -

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Compétence d'agglomération :

Projet: Gestion de l'eau

Objet : Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus

en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$ (voir la lettre du ministre annexée en pièce jointe). En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans les infrastructures dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

- 1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
- 2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- 3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme, car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

Depuis 2014, la Ville a décidé d'utiliser cette enveloppe de 20% afin d'intervenir sur le réseau routier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CM17 0792 - 13 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158004

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

DESCRIPTION

Suivant les règles du programme TECQ 2014-2018, les villes doivent, afin de recevoir les paiements prévus, attester annuellement de la valeur des travaux effectués dans le cadre du programme. Cette attestation doit être effectuée à l'automne de l'année courante, le paiement du gouvernement étant émis au printemps suivant. L'attestation porte sur le coût des travaux effectués au 30 septembre de l'année courante plus les prévisions jusqu'au 31 mars suivant. Il a été convenu avec le MAMOT que notre attestation serait plutôt alignée sur notre année financière et donc se terminer au 31 décembre de l'année courante. Il a également été convenu avec le MAMOT que, pour Montréal, le conseil municipal et le conseil d'agglomération seraient les instances approuvant les programmations alors que le comité exécutif se chargerait d'attester de la valeur des travaux effectués annuellement.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de confirmer que les travaux réalisés et prévus en 2017 par la Ville de Montréal se sont élevés à un total de 180 122 565 \$. Pour chacune des priorités du programme, voici comment se chiffre la valeur des travaux effectués:

Priorité 1 - l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux - 11 864 072 \$

Priorité 2 - les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales - 4 587 552 \$

Priorité 3 - le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts - 125 581 854 \$ Priorité 4 - la voirie locale - 38 089 087 \$.

Le détail de cette programmation se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Précisons qu'en vertu du programme, la Ville peut réclamer un maximum de 98 280 432 \$ par année. Pour 2014, 2015, 2016 et 2017, la Ville a donc droit à un total maximal de 393 121 728 \$. En ce qui concerne la priorité 4 limitée à 20% de l'enveloppe, la Ville est en mesure de réclamer un maximum annuel de 19 656 086 \$ par an soit 78 624 344 \$ pour ces mêmes quatre années. Lorsque la réclamation dépasse le maximum prévu - nous en sommes maintenant à 468,1 M\$ -, le paiement de l'excédent du maximum autorisé est reporté à l'année suivante jusqu'à concurrence de l'engagement du MAMOT de 491,4 M\$.

Notons qu'en ce qui concerne les dépenses de priorité 4 relatives à la voirie locale, le maximum des dépenses pour les cinq années aurait été atteint en 2017. Aucune subvention ne serait donc versée en 2018 du programme TECQ 2014-2018 pour ces dépenses. Par ailleurs, il est d'usage courant de surprogrammer nos demandes afin d'éviter qu'une annulation d'un projet ne vienne nous empêcher de réclamer 100% des subventions mises à la disposition de la Ville. La programmation 2018 qui sera présentée aux instances en début d'année prochaine devrait donc comprendre des projets relatifs aux infrastructures d'eau et de voirie dont la valeur dépassera le maximum prévu à l'entente afin, encore une fois, de nous prémunir contre les conséquences d'une annulation de projets en cours d'année.

Finalement, notons que le seuil des dépenses assumées par la Ville seule pour ses infrastructures dont il est fait mention dans la recommandation est calculé à chaque année par le Service des Finances et est largement dépassé. Le seuil est fixé à des dépenses en infrastructures de 28 \$ par résident de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le programme TECQ 2014-2018 exige la présente attestation. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses réclamées équivalent globalement aux maximums prévus au programme. La Ville peut anticiper des dépenses, mais ne pourra toucher plus que le montant annuel fixé par le gouvernement. De plus, le maximum ne pourrait être dépassé au bout des cinq années que durera le programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réclamation de la Ville atteste d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme TECQ 2014-2018 permet à la Ville d'obtenir des subventions de 100 % de ses dépenses effectuées dans le cadre des priorités du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2017 - Transmission de la résolution au MAMOT, Mars 2018 - Émission du chèque en faveur de la Ville par le gouvernement du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports Claude BÉDARD, Service des finances André MARSAN, Service de l'eau Richard FONTAINE, Service de l'eau Dominique DEVEAU, Service de l'eau Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture:

Marie DESORMEAUX, 22 novembre 2017 Jean CARRIER, 21 novembre 2017 André MARSAN, 21 novembre 2017 Dominique DEVEAU, 21 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Alain DUBUC Cadre administratif

Alain LARRIVÉE Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2017-12-01

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2017-12-01



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 30.003

2017/12/20 08:30

Dossier #: 1171388010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération: Centre local de développement

Projet:

Objet: Approuver la nomination Madame Émilie Thuillier, mairesse,

représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-

Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Il est recommandé au conseil d'agglomération

d'entériner la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-01 08:41	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Jean-François SOULIERES Commissaire - développement économique



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171388010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Centre local de développement

Projet: -

Objet: Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la

nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic

-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à

compter de janvier 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modifications de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic -Cartierville et de Saint-Laurent.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir de l'organisme existant CLD Centre-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires.Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes, soit 4 élus et 9 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour Ahuntsic-Cartierville, la représentation sera d'un élu et de 4 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération.

En ce sens, le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, Pôle Centre-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090200, CE15 1627, CG15 0579, CM15 1082

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic -Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de PME-MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au comité exécutif et au conseil d'administration de PME-MTL Centre-Ouest par le conseil d'agglomération est primordiale afin d'assurer la poursuite ininterrompue des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises d'Ahuntsic-Cartierville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PME-MTL Centre-Ouest communiquera la composition définitive de son conseil d'administration suite à une prochaine rencontre de son conseil d'administration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération en début 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de i interventio	n
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-10
Jean-François SOULIERES Commissaire - développement économique	Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 30.004

2017/12/20 08:30

D - - -! - - - # - 4477046



DOSSIEF#:	11//010018

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Centre local de développement

Projet:

_

Objet:

Approuver la nomination de M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Ouest

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-11 09:54	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1177010019

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement

urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Centre local de développement

Projet: -

Objet: Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller

d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-

Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la restructuration des Centres locaux de développement (CLD) sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Le PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD du Sud-Ouest, il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit les 3 maires d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour le Sud-Ouest, la représentation est d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 220118: Désignation de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1164794002)

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 5 décembre 2017 Conseil d'agglomération du 25 janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine ÉTHIER, Service du développement économique

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE Commissaire au développement économique **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-04

Julie NADON Chef de division Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.005

2017/12/20 08:30



				Do	ossier#:	1171079	014
 	_	 -		-			

Unité administrative

responsable:

Office de consultation publique de Montréal, Direction

Niveau décisionnel proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, droits et responsabilités : fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de

communication appropriées

Projet:

Objet: Approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains

frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du

comité exécutif du 30 août dernier (CE17 1515)

Il est recommandé:

- 1. d'approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du comité exécutif du 30 août dernier (CE17 1515);
- 2. d'autoriser en conséquence une augmentation de 41 318 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office pour l'année 2017;
- 3. d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par	Dominique OLLIVIER Le 2017-12-08 08:47
Signataire :	Dominique OLLIVIER
	Présidente de l'OPCM Office de consultation publique de Montréal , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171079014

Unité administrative

responsable:

Office de consultation publique de Montréal, Direction

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de

communication appropriées

Projet: -

Objet: Approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains

frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du

comité exécutif du 30 août dernier (CE17 1515)

CONTENU

CONTEXTE

L'OCPM existe en vertu de dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 82 prévoit que le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le sommes dont dispose l'Office sont de plus ou moins 2 M \$ depuis le début de ses activités en 2002. Le budget est adopté par le conseil municipal dans le cadre du budget général de la Ville.

À sept reprises , le comité exécutif a autorisé des crédits supplémentaires en cours d'année. La dernière fois en août 2017. Le détail des crédits autorisés apparaît dans le sommaire décisionnel ayant mené à cette dernière autorisation (1171079004)

Donc, le 2 août, le comité exécutif autorisait le versement de crédits supplémentaires à l 'OCPM de 450 000 \$ afin de lui permettre de compléter les dossiers en cours. La demande initiale de l'Office était de 650 000 \$ afin de pouvoir, en plus de terminer les dossiers en cours, entamer trois dossiers annoncés. Les autorités avaient alors estimé que ces mandats ne seraient pas votés par les instances. Ils le furent dans les semaines suivantes. Dans une première version de ce sommaire décisionnel, en date du 1er novembre, des crédits additionnels de 150 000\$ étaient demandés pour mener à bien les trois mandats en cours. L'arrivée d'une nouvelle administration fait en sorte que deux de ces dossiers sont reportés en 2018. Les crédits requis sont donc moindres et correspondent aux sommes que l'Office a été autorisé à recevoir dans le cadre de la conférence de l'OIDP (CE 17 1515) soit 41 318\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1261 2 août 2017 Décision d'autoriser le versement de 450 000 \$ de crédits supplémentaires à l'Office.

CE17 1365- 9 août 2017 Mandat pour accompagner la société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) dans une consultation publique visant à élaborer son Plan directeur.

CM17 1058 22 août 2017 Mandat de tenir la consultation sur l'abrogation d'un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte dans le secteur Contrecoeur. CE17 1365- 23 août 2017 Mandat de tenir une consultation sur les orientations préliminaires du développement du secteur Assomption-Sud - Longue Pointe. CE17 1515- 30 août 2017 Permettre à l'OCPM de recevoir des montant totalisant 41, 318 \$dans le cadre de la conférence de l'OIDP de juin 2017

DESCRIPTION

Les trois mandats donnés par les instances de la Ville sont à des niveaux différents d'avancement dans la préparation et la tenue des consultations. Dans le cas de la consultation portant sur l'abrogation du règlement dans le secteur 89, la consultation est en cours et le rapport sera déposé avant la fin de l'année. Dans le cas de la démarche d'accompagnement avec la SPJD, le travail de conception et de préparation de préconsultations et de la consultation a été entamé dès le mois d'août et une pause est en vigueur depuis l'élection d'une nouvelle administration. Pour ce qui est du dernier mandat, celui sur les orientations préliminaires de développement du secteur Assomption-Sud - Longue Pointe, une rencontre était prévue en décembre et les services de la Ville ont demandé dernièrement de la repousser à une date indéterminée. Ce dossier n'occasionnera donc pas de frais en 2017.

JUSTIFICATION

Le Sommaire décisionnel accompagnant la demande de crédits additionnels de 450 000 \$ (1171079004) expliquait en détail l'historique des demandes de crédits supplémentaires de l'Office depuis sa création et précisait le contexte dans lequel cette demande était faite. Il y était aussi dit que les sommes octroyées permettraient de terminer les dossiers en cours et d'assurer le fonctionnement minimal de l'Office sans de nouveaux mandats. L'adoption de trois mandats depuis l'octroi de crédits modifie cette situation dans le contexte où un des mandats sera tenu et complété et un autre fait l'objet de travaux depuis déjà plusieurs semaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La tenue de la consultation sur l'abrogation du Règlement dans le secteur de Contrecoeur occasionnera des frais de 75 000 \$. Le dossier d'accompagnement de la conception et la tenue de consultations sur un projet de Plan directeur pour la SPJD a nécessité des dépenses de quelques milliers de dollars avant le 5 novembre.

Des crédits additionnels sont donc requis pour compléter le dossier Contrecoeur et couvrir le fonctionnement courant de l'Office. Ces crédits pourront provenir des sommes que le CE a autorisé l'Office à recevoir pour couvrir une partie des frais de la Conférence de l'OIDP. En effet, dans une décision du 30 août (CE17 1515) le comité exécutif autorisait l'Office à recevoir des montants de 41 318 \$ de divers partenaires. Ces sommes ont été toutes versées à la Ville, mais n'ont pas été ajoutées aux crédits disponibles pour l'Office. Ils peuvent financer les crédits demandés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de consultations publiques est un mécanisme pour favoriser la participation citoyenne et va donc dans le sens des actions à poser pour assurer le développement durable de la ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de nouveaux crédits, l'Office pourrait ne pas pouvoir débourser certains frais occasionnés par la consultation du dossier Contrecoeur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Si les crédits sont octroyés, le rapport de la consultation sur le Règlement dans le secteur Contrecoeur sera déposé avant la fin de l'année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION						
Intervenant et sens de l'intervention						
Certification de fonds : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)						
Autre intervenant et sens de l'intervention						
Parties prenantes						
Lecture:						

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY Secrétaire général Dominique OLLIVIER Présidente de l'OPCM

Le: 2017-11-02

ENDOSSÉ PAR



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 30.006

2017/12/20 08:30

	Dossier #	‡:117·	4950010

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la

culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement

social, Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet:

Objet : Autoriser l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de

l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet

d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie

sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$, taxes

incluses par la réserve du passif environnemental

VU la résolution CA17 25 0401 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 29 novembre 2017, il est recommandé au conseil de la ville:

D'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par la réserve du passif environnemental, pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-01 08:40				
Signataire :		Alain DUFORT				

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier #:1174950010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture des sports des loisirs des parcs et du développement

social, Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Autoriser l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de

l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet

d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie

sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$, taxes

incluses par la réserve du passif environnemental

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du volet de la réhabilitation environnementale du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, le présent addenda vise à demander au conseil de la ville d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin que les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$ soient remboursées (incluant les taxes au net) par la réserve du passif environnemental, au terme de la résolution CA17 25 0401 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 29 novembre 2017.

VALIDATION

Intervenant	et ser	ns de l'int	ervention
Tillei Aeliaili		15 UE 1 111L	ervennon

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX Secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1174950010

Unité administrative responsable :

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement

social, Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Demander au conseil municipal l'augmentation de la dotation

revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne au montant de 164 394 \$ (incluant les

taxes au net) par la réserve du passif environnemental

CONTENU

CONTEXTE

Suite au changement de zonage du terrain situé en partie sous le Viaduc Van Horne, à l'intersection du boulevard St-Laurent et de la rue Cloutier dans le secteur des voies ferrées du Mile End, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a débuté en septembre 2017 des travaux de réhabilitation préalables à l'aménagement de l'aire de planche à roulettes. En effet, des études de caractérisation des sols avaient révélé que les échantillons de sols prélevés dans le secteur projeté du parc montraient des concentrations en contaminant audelà des limites réglementaires permises pour l'usage proposé dans certaines zones de l'aménagement. Des travaux de décontamination ont donc été requis avant toute autre intervention. La gestion et la surveillance des travaux, ainsi que le suivi environnemental pour les travaux de décontamination ont été confié à la firme SNC-Lavalin.

Étant donné l'importance des quantités de sols contaminés qui ont été découverts et afin de poursuivre les travaux de réhabilitation déjà amorcés, l'arrondissement a dû octroyer en octobre un montant supplémentaire de 235 000 \$ au contrat pour réaliser les travaux de réhabilitation environnementale et le retrait du roc en vue de l'aménagement du futur parc prévu à la fin de l'été 2018. Suite aux recommandations de la compagnie SNC-Lavalin, nous avons procédé à l'élimination des sols vers des sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0368 \bigcirc - 2 octobre 2017 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 235 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DCSLPDS54-17-14 octroyé à Aménagement Côté Jardin Inc. (résolution CA17 25 0317), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 180 414,63 \$ à 415 414,63 \$, taxes incluses (Addenda).

CA17 25 0317 4- 11 août 2017 - Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc

Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

CA16 25 0381 🗓 - 7 novembre 2016 - Approbation du projet de convention avec l'entreprise en génie conseil SNC-Lavalin pour des services professionnels, au montant de 6 415,61 \$, afin de réaliser une caractérisation environnementale des sols (phase II), et la préparation d'un rapport pour le projet d'aménagement du skatepark.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le remboursement pour les dépenses courues pour des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de planche à roulettes.

Les dépenses des travaux sont essentiellement liées à :

- L'étude préparatoire;
- La surveillance au terrain lors de la gestion des sols incluant les analyses des sols;
- L'excavation des sols;
- La mise en pile des sols non contaminés;
- Le chargement, le transport et l'élimination hors site des sols contaminés dans un lieu autorisé par le MDDELCC;
- La gestion de l'eau le cas échéant et le remblayage et compactage du terrain jusqu'au niveau proposé pour l'aménagement du futur parc.

Ces travaux représentent la phase cruciale en vue de l'aménagement du parc et de l'espace de l'aire de planche à roulettes puisqu'ils permettront d'atteindre les exigences et critères applicables au niveau de la qualité environnementale pour ce type d'aménagement.

Une démarche en vue d'un remboursement des dépenses réalisées entre 2016-2018 et celles qui viendront en 2018 pour la réhabilitation du futur parc a été effectuée au mois de septembre 2017 auprès du Service de l'environnement et de la Direction du conseil et soutien financier, Pôle de service Eau et Environnement. Le Service de l'environnement, nous a recommandé d'inclure la demande de remboursement des dépenses réalisées entre 2016-2018 dans le présent dossier pour approbation par le conseil d'arrondissement.

Avec ce dossier, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal officialise sa demande de remboursement pour l'ensemble des dépenses courues pour les travaux de décontamination réalisés entre 2016-2018 par le programme du passif environnemental de la Ville de Montréal.

Le service de l'environnement a effectué une estimation de coût pour la réalisation des travaux de réhabilitation environnementale du terrain, pour un montant de 164 394 \$ incluant les taxes au net. Cette estimation ne tient pas compte du concept d'aménagement du projet, car elle a été réalisée antérieurement au projet d'aménagement. Les études préparatoires réalisées par SNC-Lavalin en 2016 incluant les analyses des sols excavés et la gestion des sols au terrain lors des travaux en 2017 sont estimées à environ à 164 394 \$, incluant les taxes, d'autres dépenses seront à prévoir en 2018 afin de compléter l'ensemble des travaux de réhabilitation du site. Le montant du contrat alloué en 2017 à Aménagement Côté Jardin pour la réalisation des travaux d'aménagement incluant le volet de la réhabilitation environnementale est de 1 984 560,94\$. Un montant de 235 000 \$ a été ajouté au montant des contingences en raison des sommes à payer pour la décontamination et le roc donnant ainsi un total de 2 219 560,94 \$ (toutes taxes incluses). Ces dépenses ont été imputées dans le fonds des parcs.

Donc, ce présent dossier vise à demander au conseil municipal l'augmentation de la

dotation revenus-dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016-2018, au montant de 164 394 \$ (incluant les taxes au net) par le programme du passif environnemental. Le montant accordé sera ajusté en fonction de l'approbation des factures par le service de l'environnement.

JUSTIFICATION

Les volumes des sols non conformes aux critères pour l'usage futur du parc ont augmenté considérablement lors des travaux de réhabilitation à l'été et à l'automne 2017, et ce suite à la découverte d'une couche de sols contaminés non-caractérisée lors des études environnementales (la présence de débris, de roc et de blocs de béton dans le sol a empêché la détection de cette couche lors des travaux de forage antérieurs). Suite à cette découverte et aux analyses effectuées dans les tranchées d'excavation réalisées le 18 septembre 2017, SNC-Lavalin a recommandé à l'arrondissement de poursuivre les travaux de décontamination par excavation et disposition hors site des sols non conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de décontamination du terrain du futur parc réalisés entre 2016-2018 sont estimés à environ 164 394 \$ par le Service de l'environnement. Les travaux seront complétés au printemps 2018, le montant sera donc ajusté en fonction des dépenses à venir. Les dépenses réalisées par l'arrondissement pour les travaux de réhabilitation réalisés entre 2016-2018 sont remboursables dans le programme du passif environnemental de la Ville de Montréal.

Ce dossier vise à officialiser la demande de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal auprès des services centraux pour le remboursement des dépenses courues entre 2016-2018, confirmer que les dépenses qui seront engendrées dans le cadre de ce contrat à octroyer à l'entrepreneur Aménagement Côté Jardin Inc. seront payées directement dans le programme du passif environnemental et que les prévisions pour les dépenses futures pour les travaux de réhabilitation seront pris en charge par ce même programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux contribueront à l'amélioration de la qualité des sols pour l'aménagement d'un espace vert et répondront aux besoins des familles en leur assurant un milieu de vie résidentiel sain et écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière pour ce contrat permettra de réaliser les travaux de décontamination qui sont requis préalablement à l'aménagement de cet espace récréatif. Ce projet aura un impact positif sur la qualité de vie des citoyens et il a comme objectif principal d'offrir un milieu de vie animé, sécuritaire et sain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

_

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de réhabilitation du terrain en vue de l'aménagement du futur parc à planche à roulettes ont été réalisés entre 2016-2018 :

Études préparatoires: automne 2016Début des travaux: automne 2017

• Fin des travaux: printemps 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kemly DESTIN)

Certification de fonds :

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles (Véronique BRISSETTE)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement Kemly DESTIN, Service des finances

Lecture:

Véronique BRISSETTE, 7 novembre 2017 Kemly DESTIN, 7 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-07

Patricia POIRIER Luc GOSSELIN Architecte paysagiste Chef de division

Louise-Hélène LEFEBVRE Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.007

2017/12/20 08:30



	Dossier #:	1174368012

Unité administrative responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports, Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver le budget 2018 de BIXI Montréal

Il est recommandé:

D'approuver le budget 2018 de BIXI Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-12-01 08:43

Signataire: Alain DUFORT

> Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1174368012

Unité administrative

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des responsable:

transports, Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver le budget 2018 de BIXI Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, l'OBNL BIXI Montréal assure l'exploitation et la gestion pour le compte de la Ville de Montréal du système de vélo en libre-service BIXI. Les obligations de BIXI Montréal sont consignées dans une entente de gestion, la dernière ayant été conclue au début de l'année 2015 pour une durée de 5 ans.

Le système de vélo en libre-service BIXI a connu un succès sur toute la ligne en 2016. Près de 235 000 personnes ont effectué plus de 4,1 millions de déplacements, une hausse de 16% par rapport à 2015. La saison 2016 a été excellente et les citoyens ont été encore plus nombreux à profiter du service. Le nombre d'achats par les membres et les clients occasionnels (courte durée) a augmenté de 49% et le nombre de clients différents de 29%, en comparaison avec 2015. Bien que le bilan de la saison 2017 ne soit pas encore connu, de nouveaux records d'achalandage ont quand même été atteints cet été. En effet, le dimanche BIXI gratuit du 30 juillet dernier a été la journée la plus achalandée de toute l'histoire de BIXI Montréal avec plus de 41 684 déplacements effectués en 24 heures. Durant cette même fin de semaine, plus de 80 191 déplacements ont été enregistrés en deux jours, soit 19% de plus que le précédent record de fin de semaine.

À l'heure actuelle, le service BIXI est offert dans 11 arrondissements de la Ville de Montréal de même que dans les villes de Longueuil et de Westmount.

L'OBNL continue d'être géré par un conseil d'administration constitué de membres nommés par la Ville de Montréal. Autonome et imputable, l'OBNL mène ses activités courantes de gestion et d'exploitation, définit ses orientations à moyen terme et veille à la préservation du patrimoine de BIXI Montréal à long terme.

Conformément à l'entente de gestion en viqueur, BIXI MONTRÉAL dépose au comité exécutif son budget 2018 pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2291 (9 décembre 2015) Approuver le budget 2016 de BIXI Montréal;

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'approbation du budget déposé par BIXI Montréal pour l'année 2018 (voir le fichier en pièce jointe).

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3.2.4 de l'entente de gestion, BIXI Montréal doit soumettre pour approbation au Comité exécutif de la Ville son budget annuel.

L'approbation de ce budget par le Comité exécutif est requise pour que celui-ci prenne effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget 2018 de BIXI MONTRÉAL est conforme aux engagements financiers de la Ville convenus dans l'entente de gestion en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Plus spécifiquement, la contribution financière annuelle de la Ville fixe pour une période de 5 ans s'élève à 2 926 000 \$ avant taxes, soit 3 364 168,50 \$ taxes incluses. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La hausse des *revenus d'abonnements et d'utilisation* en 2018, par rapport à 2017, s'explique par la prévision d'une augmentation de l'achalandage, jumelée à la hausse de certains tarifs.

L'écart des *autres revenus* est lié à l'augmentation des revenus de commandites et de publicité, tel que prévu dans le plan d'affaires quinquennal.

La hausse des charges prévues au budget est nécessaire pour répondre à la forte hausse d'achalandage. Des ressources ont été ajoutées à différents services, principalement aux opérations, afin de maintenir un niveau de service de qualité et cela toujours en respectant l'excédent prévu au plan d'affaires.

En conformité avec les orientations stratégiques du *Plan d'affaires 2015-2019* présenté aux instances le 24 novembre 2014, l'excédent annuel des revenus sert à constituer un fonds de réserve d'exploitation qui permet à BIXI MONTRÉAL d'assumer les fluctuations qui pourraient survenir d'une saison à l'autre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget est approuvé, BIXI Montréal pourra poursuivre ses activités pour l'année 2018. Si le budget n'est pas approuvé, certaines activités pourraient devoir être revues et/ou modifiées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 décembre: approbation du budget par le comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION			
Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention	1		
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-11-27	
Michel D BÉDARD Cons. en aménagement - chef d'équipe	Serge LEFEBVRE Chef de division		

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE Directeur

Approuvé le : 2017-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Approuvé le : 2017-11-30

CE: 30.008

2017/12/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.001

2017/12/20 08:30



Dossier		_	447	22	\mathbf{a}	\sim E	
IJACCIAL	ж	-		-		-	۵

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de

l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la

mobilité

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des

véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre -service afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis ainsi qu'une ordonnance pour modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de déterminer le tarif pour cette période.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis ainsi qu'une ordonnance pour modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de déterminer le tarif pour cette période.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2017-12-11 12:35
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170335005

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la

mobilité

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des

véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis ainsi qu'une ordonnance pour modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

(16-065) afin de déterminer le tarif pour cette période.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal a adopté, le 22 août 2016, le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054). Ce règlement vient stipuler les différents critères à la délivrance des permis de stationnement universels pour les véhicules en libre-service.

Ce modèle de déploiement des véhicules électriques en libre-service se veut progressif et évolutif. Ainsi, le règlement 16-054 établit le cadre d'autorisation du stationnement des véhicules en libre-service (VLS) alors que les exigences spécifiques sont établies par ordonnance du comité exécutif.

À la suite de l'adoption du règlement 16-054, une première ordonnance a été édictée par le comité exécutif (CE16 1564), le 28 septembre 2016, afin de préciser les modalités relatives aux conditions de délivrance des permis, conformément aux dispositions du règlement. Selon cette ordonnance, la période de validité du permis de stationnement universel est du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le présent sommaire concerne la détermination d'une période de validité pour les permis de stationnement universels jusqu'au 31 mai 2018 et voit à renouveler les permis de stationnement délivrés jusqu'au 31 décembre 2017 pour cette même période de validité, permettant à l'Administration de réviser le modèle de déploiement des VLS. À cet égard, ce sommaire vient également édicter une ordonnance afin de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) pour déterminer un tarif pour cette nouvelle période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1564 - 28 septembre 2016 - Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement

des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des véhicules en libre-service déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels

CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

CM16 0805 - 20 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la Ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée.

CM16 0614 - 16 mai 2016 - Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge.

DESCRIPTION

Un permis de stationnement universel pour les VLS est valide pour la période déterminée par ordonnance du comité exécutif. Selon le Règlement 16-054, cette période de validité est applicable pour les véhicules à essence ou hybrides, alors que l'article 12 de ce règlement stipule que le permis de stationnement universel délivré pour un véhicule électrique est annuel et renouvelable automatiquement pour la même période.

À cet égard, le projet d'ordonnance à édicter par le présent sommaire décisionnel vient modifier l'ordonnance générale pour prévoir une nouvelle période de validité allant du 1er janvier 2018 au 31 mai 2018. Il prévoir également le renouvellement des permis de stationnement universels pour les véhicules à essence ou hybrides se terminant le 31 décembre 2017 jusqu'au 31 mai 2018. Cette nouvelle période de validité permettra à l'Administration de réviser le modèle de déploiement des véhicules en libre-service.

L'ordonnance venant modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) est nécessaire pour établir un tarif pour la nouvelle période de validité. Cette ordonnance est adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier de 2017 étant donné que celui-ci demeure en vigueur jusqu'à son remplacement par le Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2018 qui n'aura lieu qu'à la fin du mois de janvier 2018. Pour cette nouvelle période de validité débutant le 1er janvier 2017, le tarif pour le renouvellement ou la délivrance d'un permis de stationnement universel pour les véhicules à essence ou hybrides sera de 550 \$, ce qui correspond au prorata du nombre de mois de la nouvelle période (5 mois) par rapport au tarif annuel précédent (1 340\$).

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement 16-054, le comité exécutif peut édicter une ordonnance afin de préciser les modalités relatives à la délivrance des permis de stationnement universels. La période de validité des permis de stationnement universels est fixée jusqu'au 31 mai 2018 afin de réviser les différents objectifs du modèle de déploiement des véhicules en libreservice.

Cette révision vise à considérer les VLS comme un élément important de la mobilité durable, à revoir l'aire de desserte des VLS pour en faire bénéficier le plus d'utilisateurs possible et à réviser les tarifs exigés et leur modulation selon le type de véhicules, en fonction des cibles souhaitées en matière d'électrification des transports.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ordonnance édictée en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libreservice (16-054) favorise l'utilisation des véhicules en libre-service, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La période de validité des permis de stationnement universels jusqu'au 31 mai 2018 permettra à l'Administration de réviser, le cas échéant, les objectifs et les modalités du Règlement 16-054.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera mise en place en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 décembre 2017 - Adoption de l'ordonnance par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS Conseiller en aménagement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-12-08

Gilles DUFORT Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-12-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON Directeur de service

Approuvé le : 2017-12-11



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.002

2017/12/20 08:30



Dossier #: 1175086004

Unité administrative

responsable:

Service de la concertation des arrondissements, Direction,

Division - Soutien aux projets et aux programmes

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le

> contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de

la définition de chien interdit et aux mesures transitoires

applicables.

Il est recommandé:

d'adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et des mesures transitoires applicables.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-08 16:14	
Signataire :		Alain DUFORT	
		Directeur général adjoint	

Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1175086004

Unité administrative

responsable :

Service de la concertation des arrondissements , Direction ,

Division - Soutien aux projets et aux programmes

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet : Adopter une ordonnance, en vertu du règlement 16-060 sur le

contrôle des animaux, relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de

la définition de chien interdit et aux mesures transitoires

applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait, le 26 septembre 2016, le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux » (Règlement 16-060). Ce dernier venait harmoniser les règles relatives au contrôle des animaux sur l'ensemble du territoire. Le Règlement est entré en vigueur le 3 octobre 2016 dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Suite aux dernières élections, la nouvelle Administration a indiqué qu'elle souhaitait revoir la réglementation en matière de contrôle des animaux. Cet exercice d'analyse et de refonte peut demander un certain temps. Le comité exécutif de la Ville dispose, en vertu du règlement 16-060 sur le contrôle animal, d'un pouvoir d'ordonnance lui permettant de modifier certains aspects du règlement dans l'attente de compléter la révision complète du règlement. Les mesures entourant le bannissement de certaines races de chiens, principalement les chiens de type Pitbull, ont fait l'objet d'un débat sur la place publique et opposé des visions souvent contraires. Dès lors, il apparaît opportun de revoir les aspects de la réglementation touchant particulièrement la notion de chien interdit pour les soumettre, en temps opportun, au conseil municipal de la Ville.

Présentement, le règlement 16-060 prévoit que les chiens de type Pitbull font partie de la liste des «chiens interdits» et permet, aux personnes qui ont déposé une demande avant le 31 mars 2017 et qui répondent à certaines conditions, d'obtenir un permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull.

Dans l'attente de la refonte de règlement, il est proposé de modifier par ordonnance la définition de «chien interdit» pour enlever la notion de chien de type Pitbull.

Ainsi, tous les propriétaires d'un chien de type Pitbull en possession d'un permis spécial de garde seront considérés, et ce, jusqu'à l'adoption de nouvelles règles, comme des propriétaires de chiens dits «réguliers» et n'auront pas à respecter de conditions particulières de garde de leur animal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1641 - 13 septembre 2017 - Édicter une ordonnance relative à la période de validité des permis et médailles ainsi qu'au délai à respecter pour fournir les documents requis pour l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull.

CM16 1843- 21 décembre 2016 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

CM16 1281- 23 novembre 2016 - Avis de motion Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

CE16 1843-18 novembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)

CE16 1563 - 28 septembre 2016 - Édicter une ordonnance permettant de déterminer la période de validité des permis et médailles et l'affiche annonçant la présence de chien à risque, et les endroits et les conditions de garde d'animaux de la ferme dans certains arrondissements.

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – Déclarer le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques, et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

La présente ordonnance vise à :

- 1. Modifier la définition de chien interdit afin d'enlever toute référence aux chiens de type Pitbull ;
- 2. Rendre inapplicables, certains articles ou parties d'articles du Règlement 16-060 relatifs aux chiens de type Pitbull jusqu'à leur modification ou leur abrogation.
- 3. Faire en sorte que tout permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull ainsi que la médaille temporaire, délivré ou renouvelé en vertu du Règlement sur le contrôle des animaux, soit réputé être un permis délivré en vertu de l'article 9 du règlement («permis régulier») et que la validité d'un tel permis soit prolongé pour une période d'une année débutant à sa date d'échéance.
- 4. Abroger l'article 4 de l'Ordonnance no 6, relatif à la date limite pour se conformer aux exigences en vue d'obtenir un permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull.

JUSTIFICATION

L'article 54 du règlement sur le contrôle des animaux prévoit un pouvoir d'ordonnance qui permet, sur décision du comité exécutif, de modifier la liste des animaux permis ou interdits et, le cas échéant, déterminer des mesures transitoires.

Ainsi, dans l'attente d'une refonte de la réglementation sur le contrôle animalier, et avec l'objectif de traiter de la même manière tous les propriétaires de chiens, il apparaît opportun, de façon transitoire, de suspendre l'application des articles relatifs aux chiens de type Pitbull et de modifier la liste des animaux interdits pour en retirer le chien de type Pitbull.

Le recours au pourvoir d'ordonnance est une mesure particulière qui permet d'agir plus

rapidement sur des questions qui ne requièrent pas l'approbation du conseil municipal ou pour statuer sur des mesures transitoires en vue de modifier la réglementation. Dans le cas présent, comme il est de l'intention de l'administration de revoir et de modifier certains aspects réglementaires liés au contrôle des animaux particulièrement ceux associés au bannissement de certaines races, il apparaît important de ne pas imposer de condition particulière à une race de chien en particulier en levant les mesures spéciales de garde de chien de type Pitbull.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne comporte pas d'impacts financiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise ne s'applique pas dans le cadre du Règlement sur le contrôle des animaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de la concertation des arrondissements assurera un suivi personnalisé des dossiers et communiquera avec tous les détenteurs de permis spécial de garde de chien de type Pitbull pour les informer des mesures transitoires.

Le Service des communications émettra un communiqué pour faire connaître les nouvelles dispositions du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance : décembre 2017

Entrée en vigueur à la publication de l'ordonnance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-30

Julie MILLETTE Chef de section Jean-Marc BISSONNETTE Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON Directrice

Tél: 514 872-4757 Approuvé le : 2017-12-01



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.003

2017/12/20 08:30



	Dossier # : 117633500

Unité administrative responsable :

Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes

de retraites

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet:

Objet : Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du régime de

prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville

de Montréal"

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal ».

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-12-11 09:59
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général

Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1176335005

Unité administrative

Service des finances, Dépenses communes, Bureau des

responsable : régimes de retraites

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du régime de

prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville

de Montréal"

CONTENU

CONTEXTE

Les régimes surcomplémentaires de retraite à la Ville de Montréal

Les régimes surcomplémentaires de retraite sont des conventions de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) permettant de verser des prestations au-delà des limites fiscales établies par cette même loi pour les régimes complémentaires de retraite.

Prenant effet au 1^{er} janvier 1992, une modification à la LIR est venue réduire les prestations pouvant être payées d'un régime complémentaire de retraite. Pour l'essentiel, les participants embauchés avant une date donnée (durant l'année 1983 pour la plupart) accumulaient un crédit de rente de 2,5 % pour chaque année de participation à leur régime de retraite alors que la LIR est venue fixer un plafond à 2 % par année de participation.

Dans le but de continuer à offrir les mêmes prestations à ces participants (principalement des participants de catégorie A), des régimes surcomplémentaires de retraite ont été mis en place pour les régimes de retraite de la Ville de Montréal. Ces régimes surcomplémentaires de retraite permettent de payer le manque à gagner entre les prestations qui auraient dû être payables et celles qui peuvent être versées des régimes complémentaires de retraite (prestations limitées à 2 % par année de participation).

En date d'aujourd'hui, il y a six (6) régimes surcomplémentaires de retraite à la Ville de Montréal :

- Le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal
- Le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal
- Le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal
- La Convention de retraite des employés syndiqués de la CUM
- La Convention de retraite des cadres de la CUM

Par ailleurs, le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des contremaîtres a été aboli en date du 18 août 2015 par une résolution du comité exécutif (CM15 1011)

puisqu'il n'y avait plus de prestations payables de cette convention de retraite. Mentionnons qu'il n'y a jamais eu de régime surcomplémentaire de retraite pour les participants du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal.

Il ne reste que très peu de participants visés par les régimes surcomplémentaires étant donné que la plupart ont pris leur retraite et ont reçu par le fait même les prestations qui leur étaient dues. Ces régimes surcomplémentaires seront abolis lorsqu'il n'y aura plus de prestation payable de ceux-ci.

Contexte du présent dossier décisionnel

Le présent dossier décisionnel vise le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal (le "Régime surcomplémentaire") qui est établi en vertu du Règlement 94-050 adopté le 20 juin 1994 par le Conseil municipal de la Ville.

Le 17 décembre 2008, le comité exécutif approuvait les mesures retenues, à compter du 1^{er} janvier 2009, découlant du processus d'harmonisation des régimes de retraite des employés cadres et des membres de l'état-major des pompiers.

Conséquemment à l'entente conclue entre la Ville et ses cadres, le Conseil municipal adoptait, le 18 avril 2016, le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087). Ce règlement a été enregistré auprès des autorités légales compétentes le 18 mai 2016.

L'entente impliquait aussi des modifications au Régime surcomplémentaire, notamment le paiement d'une rente plutôt qu'un montant forfaitaire pour les cadres de direction.

Le délai pour la production de ce dossier découle des travaux importants relatifs aux fusions municipales et à l'harmonisation des régimes de retraite touchant cinq (5) régimes de la Ville de Montréal, soit celui des cadres, des cols bleus, des fonctionnaires, des pompiers et des professionnels. Il est à noter que ce délai n'a entraîné aucun préjudice aux participants visés puisque les prestations leur ont tout de même été versées conformément aux dispositions de l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 2280 - 17 décembre 2008 - (1082942001) - Paragraphe 1 : Approuver les mesures retenues, à compter du 1er janvier 2009, dans le cadre du processus d'harmonisation des régimes de retraite des employés cadres et des membres de l'état-major des pompiers. CM16 0481 - 18 avril 2016 - (1166335001) - Adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du Règlement du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009, remplaçant ainsi le Règlement 94-050 et reflétant les diverses dispositions de l'entente d'harmonisation affectant le Régime surcomplémentaire. Cette entente prévoit notamment le paiement de rente par le Régime surcomplémentaire pour les cadres de direction au lieu d'un montant forfaitaire.

JUSTIFICATION

Le Règlement 94-050 doit alors être remplacé pour refléter les changements au Régime surcomplémentaire prévus à l'entente d'harmonisation des cadres et à des fins de concordance avec le Règlement 15-087. Conséquemment, un nouveau règlement effectif au 1^{er} janvier 2009 et remplaçant le Règlement 94-050 doit être adopté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement donnera au Bureau des régimes de retraite de Montréal des assises légales pour administrer le Régime surcomplémentaire en fonction des dispositions prévues dans l'entente d'harmonisation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Paul SIMARD Conseiller - Caisses de retraite **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-10-30

Alain LANGLOIS

Chef de division secrétariat aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-12-11



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.004

2017/12/20 08:30



Dossier	. # : 1170649007

Unité administrative responsable:

Commission des services électriques, Bureau du Président de la

commission

Niveau décisionnel proposé:

Conseil municipal

Projet:

Objet: Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation

2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de

Montréal (CSEM)

Il est recommandé:

- 1. adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2018-2020, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par	Serge A BOILEAU	Le 2017-11-21 16:47
Signataire :		Serge A BOILEAU
	Commission de	Président es services électriques , Bureau du Président de la commission



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1170649007

Unité administrative

responsable:

Commission des services électriques , Bureau du Président de la

commission

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation

2018-2020 un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de

Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM17 0623 - 16 mai 2017 d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal», sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 69 950 805 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2018-2020.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour

les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation. Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants:

- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction de réseaux d'éclairage

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux d'immobilisation qui seront réalisés par la Commission des services électriques figurent au projet de programme triennal d'immobilisations 2018-2020 dont l'adoption est prévue à l'hiver 2018.

La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements concernés pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), ils le seront dès l'identification précise du site de l'intervention.

De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal (Janvier 2018) Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal (Février 2018) Appel d'offres aux entrepreneurs à partir du mois de mars 2018 Ouverture des soumissions à partir du mois d'avril 2018 Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM (Mars 2018) Sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention
Certification de fonds : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)
Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)
Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS Adjointe administrative au président ENDOSSÉ PAR

Le: 2017-11-21

Serge A BOILEAU Président



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.005

2017/12/20 08:30



	Dossier #	# : 1177 2	233010

Unité administrative

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

responsable:

Conseil municipal

Niveau décisionnel proposé :

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet:

Objet: Adoption - " Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$

afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-

Callière" identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

- d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », le tout, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2017-12-07 13:12
Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1177233010

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction du développement culturel , -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet: -

Objet: Adoption - " Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$

afin de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une contribution financière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-

Callière" identifié comme équipement culturel sous la responsabilité du conseil de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le musée Pointe-à-Callière présente, dans le cadre de son Plan d'immobilisations 2018-2020, un projet de protection des actifs, soit la préservation des vestiges, le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséologiques et technologiques désuets. Depuis 1992, année de l'ouverture du musée Pointe-à-Callière, la Société du Musée loue de la Ville de Montréal les édifices dans lesquels est logée une partie du musée, soit le 150, rue Saint-Paul Ouest, l'Ancienne-Douane et le 350, place Royale, l'édifice de l'Éperon, en plus des souterrains qui relient les espaces du Musée. De plus, en ce qui a trait à sa gestion, le musée Pointe-à-Callière est l'un des équipements culturels dont la responsabilité de la gestion incombe au conseil de Ville en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. À cette fin, une subvention annuelle est versée par la Ville à cet organisme à but non lucratif, selon une entente de partenariat qui a été maintes fois renouvelée depuis 1992. L'entente qui est en vigueur actuellement est valide jusqu'au 31 décembre 2019 et un renouvellement est prévu pour 2020.

L'entente conclue avec le Musée prévoit le versement d'une subvention annuelle pour la gestion de ses activités régulières et, éventuellement, des contributions additionnelles pour financer le renouvellement de ses expositions permanentes, des équipements muséologiques et des vestiges. Ces expositions permanentes impliquent des investissements importants, tant en recherche, en conception qu'en production et réalisation muséales. La durée de vie d'une exposition permanente d'un musée est d'environ dix ans. Dans cet intervalle, certaines mises à niveau peuvent être nécessaires afin d'actualiser le contenu et la présentation.

Les contributions additionnelles qui seront consenties par l'administration municipale, au titre du projet de renouvellement des expositions permanentes du Musée, exigent de faire autoriser un règlement d'emprunt municipal spécifique.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 4 160 000 \$ pour permettre le financement des projets de renouvellement et d'actualisation des expositions permanentes du musée Pointe-à-Callière, selon les priorités définies par l'administration municipale.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt permettra d'assurer une continuité de l'offre culturelle de Pointe-à-Callière, dont la mission en est une de conservation, de diffusion et de médiation culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0727 - Le 13 juin 2017 - Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0456 - Le 24 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion;

CM16 1283 - Le 22 novembre 2016 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière;

CM15 0666 - Le 25 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 12 519 832 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;

CM15 0525 - Le 28 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 4 160 000 \$, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, un financement afin de réaliser le renouvellement de ses expositions permanentes au cours des prochaines années, tel que prévu à l'entente de partenariat entre la Ville et la

Société.

Pour la réalisation des travaux de renouvellement des expositions, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement des espaces devant recevoir les nouvelles expositions et tous travaux connexes, l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés ainsi que la fabrication et l'installation de mobilier muséographique.

Les montants totalisant 4 160 000 \$ seraient versés pour la réalisation des étapes de projet suivantes en 2018, 2019 et 2020 :

- 1. Remplacer les expositions permanentes à l'Éperon;
- 2. Renouveller les équipements et dispositifs d'exposition permanente de l'Ancienne-Douane;
- 3. Remplacer les équipements technologiques et muséographiques;
- 4. Conserver et stabiliser les vestiges et effectuer des travaux sur la maçonnerie de la crypte archéologique.

Projets	2018	2019	2020	TOTAL 2018 -2020
1. Remplacer les expositions permanentes à l'Éperon	500 000\$	1 500 000\$	500 000\$	2 500 000\$
2. Renouveller les équipements et dispositifs d'exposition permanente de l'Ancienne-Douane	300 000\$	300 000\$	200 000\$	800 000\$
3. Remplacer les équipements technologiques et muséographiques	100 000\$	300 000\$	300 000\$	700 000\$
4. Conserver et stabiliser les vestiges et effectuer des travaux sur la maçonnerie de la crypte archéologique	20 000\$	120 000\$	20 000\$	160 000\$
Total	920 000\$	2 220 000 \$	1 020 000\$	4 160 000\$

JUSTIFICATION

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra une continuité de l'offre culturelle du musée Pointe-à-Callière qui, au-delà de sa mission de conservation, de diffusion et de médiation culturelle, répondra aussi à un objectif d'initiation et de vulgarisation de l'histoire et du patrimoine montréalais auprès de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 36170 - Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions de 4 160 000 \$ prévu au projet de PTI 2018-2020 dont l'adoption est prévu à l'hiver 2018.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de renouvellement des expositions permanentes rejoint directement les critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section **Une meilleure qualité de vie :**

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel

- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Par ailleurs, pour la réalisation de ce projet, soit la conception des expositions permanentes, les nouveaux équipements qui seront acquis comportent des caractéristiques d'économie d'énergie.

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de renouvellement des expositions permanentes permettra d'accroître le rayonnement culturel de Montréal et de répondre aux orientations de la *Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal: Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : Janvier 2018 Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: Février 2018 Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: Mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture:

Daniel D DESJARDINS, 29 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-21

Roseline RICO directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE Directrice

Tél: 514-872-4600 **Approuvé le:** 2017-12-06



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.006

2017/12/20 08:30



	Dossier # : 1171629006

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du financement et de la

trésorerie , -

Niveau décisionnel

Comité exécutif

proposé :

Projet:

Objet : Adoption d'un règlement intérieur particulier du comité exécutif

sur la délégation du pouvoir d'accepter les offres d'emprunt

jusqu'au 31 décembre 2018

Le directeur général de la Ville de Montréal recommande d'adopter le règlement intérieur particulier sur la délégation au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite :

- du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 000 \$ CA pour l''année 2018 et portant intérêt à un taux n'excédant pas le taux de rendement des obligations du gouvernement du Québec, plus 100 points de base (1,00 %), sous réserve de l'approbation des conditions d'emprunt par le ministère des Finances du Québec;
- 2. et du pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-12-08 14:42
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



IDENTIFICATION Dossier #:1171629006

Unité administrative

Service des finances , Direction du financement et de la

trésorerie, -

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Adoption d'un règlement intérieur particulier du comité exécutif

sur la délégation du pouvoir d'accepter les offres d'emprunt

jusqu'au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

La mise en marché du programme d'emprunt de la Ville de Montréal n'a cessé d'évoluer au cours des dernières années. La Ville émettait beaucoup sur le marché international avant la crise financière de 2008 mais s'est principalement concentrée sur le marché domestique depuis. Le profil des acheteurs a aussi beaucoup évolué. Il y a de plus en plus d'investisseurs institutionnels, sophistiqués et qui adhèrent à des strictes conventions de marchés.

Les marchés, de par leur nature, subissent des fluctuations au niveau des taux d'intérêts et des écarts de crédit. Le temps de réaction pour un émetteur est de quelques heures et parfois moins. Ceci pousse la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite (ci-après appelée «Direction du financement») à prendre une décision rapide afin de profiter des conditions de marchés. C'est dans cette optique que la Direction du financement allait chercher une délégation annuelle afin de pouvoir déclencher et accepter les offres d'emprunt de manière efficace.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1996 - 7 décembre 2016 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2017" (RCE 16-004).

CE15 2220 - 2 décembre 2015 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016" (RCE 15-003).

CE14 1987 - 17 décembre 2014 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2015" (RCE 14-006).

CE13 1790 - 4 décembre 2013 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014" (RCE 13-006).

CE12 2060 - 12 décembre 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2013" (RCE 12-018)

CE12 0168 - 8 février 2012 - adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2012" (RCE 12-001)

CE11 1899 - 23 novembre 2011 : adoption des modifications au "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002-1).

CE11 0122 - 2 février 2011 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2011" (RCE 11-002).

CE10 0433 - 30 mars 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 600 000 000 \$" jusqu'au 31 décembre 2010" (RCE 10-002).

CE10 0002 - 11 janvier 2010 : adoption d'un "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt d'un montant total de 550 000 000 \$", jusqu'au 31 mars 2010" (RCE 10-001).

DESCRIPTION

C'est en vertu de l'article 121 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (ci-après appelée la «Charte») que le comité exécutif peut effectuer les emprunts décrétés par règlements adoptés par les différents conseils (agglomération, municipal et arrondissements). L'article 121 prévoit que c'est le comité exécutif qui détermine les conditions d'emprunt et toutes autres modalités ou conditions en lien avec l'emprunt.

Conformément à l'article 35 de la Charte le comité exécutif adopte annuellement un règlement en vertu duquel il délègue au trésorier et directeur du Service des finances (ciaprès appelé le « trésorier ») et au directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, trésorerie et bureau de la retraite (ci-après appelé « trésorier adjoint ») le pouvoir d'effectuer les emprunts de la Ville et d'en déterminer les conditions. La détermination des conditions d'emprunt, dont la fixation du taux d'intérêt, se fait en collaboration avec les membres du syndicat de preneurs fermes et le ministère des finances du Québec. Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 563.1 de la Loi sur les cités et villes , le ministère des Finances approuve les conditions des emprunts effectués par la Ville

Cette délégation annuelle du comité exécutif permet à la Ville d'augmenter l'efficacité de son processus d'emprunt en réduisant le délai entre la détermination des conditions d'emprunt et l'acceptation par la Ville de l'offre d'achat du syndicat de preneurs fermes.

Par contre, cette délégation n'est pas parfaite car elle prévoit que le trésorier ou le trésorier adjoint doit, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la délégation annuelle, obtenir par résolution du comité exécutif l'approbation des documents de clôture relatifs à la transaction d'emprunt. Ces documents sont la convention de prise ferme déjà approuvée et signée par le trésorier ou le trésorier adjoint, la circulaire d'offre en version française et anglaise et le certificat global d'obligations et ses annexes. La circulaire d'offres est un document d'information sans renseignements financiers que la Ville doit fournir aux preneurs fermes aux termes de la convention de prise ferme, et qui comporte une description sommaire de la Ville et des particularités des obligations. Le certificat global, quant à lui, représente les obligations émises par la Ville. Le certificat global doit être signé par le maire et le trésorier en vertu de l'article 126 de l'annexe C de la Charte.

Cette obligation de soumettre au comité exécutif les documents de clôture pour approbation retarde la livraison par la Ville des titres obligataires. Ce retard peut atteindre jusqu'à 8 jours après la signature de la convention de prise ferme. En effet, n'eut été de cette obligation, la Ville pourrait livrer ces titres dès la signature de la convention de prise ferme par le trésorier ou le trésorier adjoint et la signature du certificat global par la mairesse et le trésorier. Ce délai additionnel engendre des frais financier additionnels de l'ordre de 0,5 points de base en moyenne (0,005 %). Pour le programme d'emprunt de 2018 de l'ordre de 1 500 000 000 \$, 0,5 points de base équivaut à un coût supplémentaire de 75 000 \$ par

année, pour un total sur 10 ans (durée minimale des emprunts contractés sur le marché institutionnel) de 750 000 \$.

Lorsque, en vertu de la délégation, le trésorier ou le trésorier adjoint accepte l'offre du syndicat des preneurs fermes d'acheter les obligations de la Ville au prix et selon les modalités prévues à la convention de prise ferme, le comité exécutif n'a plus l'opportunité d'accepter ou refuser l'offre d'achat puisque ce pouvoir a déjà été exercé par les délégataires conformément aux termes de la délégation. En conséquence, l'obligation de soumettre les documents de clôture au comité exécutif pour « approbation » est un exercice de forme et non de fonds qui n'est justifiée par aucune disposition légale. Or, tel que nous l'avons précisé, cet exercice occasionne des délais additionnels qui ont un coût important pour la Ville.

C'est pour éliminer ce coût supplémentaire que le service des Finances demande au comité exécutif de modifier le texte de la délégation afin d'éliminer l'obligation, pour chaque emprunt effectué, de soumettre les documents de clôture au comité exécutif pour approbation.

En plus de l'économie de coût, le règlement rapide d'une émission est un gage de professionnalisme et d'efficacité de la part de l'émetteur. La Ville a un programme d'emprunt ambitieux et c'est l'un des trois plus grands émetteurs municipaux au Canada (avec Toronto et l' Autorité Municipale de Colombie Britannique). Elle se doit d'avoir un processus d'émission rapide, fluide et qui entretient une bonne réputation.

Finalement, il est bien entendu que l'exercice du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt doit être encadré et que les délégataires doivent faire rapport au comité exécutif sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont ainsi délégués.

Le pouvoir délégué sera encadré de la façon suivante :

- \cdot Le montant maximal pouvant être émis sur le marché pour l'année 2018 est de 1 500 000 000 \$.
- · Le taux des emprunts ne devra pas dépasser de 100 points de base le taux des obligations du gouvernement du Québec pour une échéance comparable.
- · Un rapport semestriel sera fourni au comité exécutif détaillant les emprunts effectués et les conditions d'émission. Le rapport de fin d'année contiendra les emprunts effectués durant l'année et la projection pour l'année future.

JUSTIFICATION

Cette pratique de délégation du pouvoir d'emprunter permet à la Ville de profiter des opportunités de marché lorsqu'elles se présentent tout en maintenant un contrôle serré sur les emprunts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant le programme triennal d'immobilisation adopté pour la Ville, les besoins de la STM et les refinancements à effectuer, le besoin d'emprunt de la Ville pour l'année 2018 sera de l'ordre de 1 500 000 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le service des Finances envisage de procéder à l'émission de 3 à 4 emprunts en 2018 pouvant osciller entre 100 000 000 \$ à 400 000 000 \$ selon les conditions de marché.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mehdi ALANI Responsable des placements et du financement

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-06

Errico COCCHI Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-12-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-12-08



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 40.007

2017/12/20 08:30

Dossier #: 1170603010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division

de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence

d'agglomération:

Logement social et aide aux sans-abri

Projet:

Objet: Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte

de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction

d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et

d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga

et la rue de Toulouse

IL EST RECOMMANDÉ:

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2017-12-11 09:55
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1170603010

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division

de l'urbanisme

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Logement social et aide aux sans-abri

Projet :

Objet : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du

paragraphe 4, de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la démolition d'un bâtiment d'habitation en vue de permettre la construction d'une résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 361 710, localisé entre la rue Hochelaga et la rue de Toulouse.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre NAHA sollicite une autorisation en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal en prévision de démolir la résidence qu'il occupe depuis 2015, située sur le lot 1 361 710, et de construire, en lieu et place, un bâtiment d'habitation pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, totalisant 28 unités de logements. Une demande a été déposée à cet effet par le requérant.

Selon les estimations fournies par l'architecte, compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires à la mise aux normes du bâtiment actuel, le projet de transformation exige une démolition, provoquant de ce fait, la perte des droits acquis de l'immeuble qui comporte plusieurs volets dérogatoires (taux d'implantation, usage, hauteur).

Ce projet d'habitation vise à fournir du logement social aux personnes défavorisées, réalisé par l'entremise de programme d'aide financière provenant de la Société d'habitation du Québec. La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal est désignée comme étant le mandataire de la gestion pour le territoire de l'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description de l'organisme

Le Centre NAHA offre des services d'accueil, de soutien, d'accompagnement et d'hébergement à toute personne de sexe masculin, âgée de 35 ans et plus, se retrouvant

dans une situation de grande précarité, dans une perspective de stabilisation et de réinsertion sociale.

L'organisme dispense aussi de l'aide alimentaire et vestimentaire en plus d'offrir des articles domestiques aux personnes démunies.

Le Centre NAHA œuvre dans l'arrondissement depuis l'an 2000, ses locaux sont situés au 5995, rue Hochelaga. Les registres de l'arrondissement ne relèvent aucune plainte faisant référence à de mauvaises relations avec le voisinage depuis son arrivée dans le quartier.

Description de la propriété et du voisinage

La construction du bâtiment remonte à 1920. La propriété comprend aussi une annexe recouverte d'un parement métallique de couleur marron foncé, érigée sur un seul niveau, accessible à la fois par l'avant et par la ruelle. De la brique d'argile recouvre présentement la résidence.

De forme rectangulaire, le terrain en question couvre une superficie d'environ 399,1 mètres carrés.

Le bâtiment actuel présente plusieurs volets dérogatoires, à savoir :

- L'usage « maison de chambres » dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (26 chambres);
- La hauteur en mètres, 10,3 au lieu de 7 mètres, et en étages, 3 au lieu de 2;
- Le taux d'implantation, plus de 70 %.

Le voisinage se caractérise par la présence de bâtiments d'habitation dont la hauteur peut varier entre un et trois étages. Les activités commerciales se concentrent davantage sur la rue Hochelaga.

Description du projet de remplacement

La nouvelle résidence comprend trois étages (10,63 m) érigée en mode contigu regroupant 28 logements. Le sous-sol regroupe la salle communautaire, les espaces à bureaux ainsi que les locaux de services (déchets, électricité, mécanique, buanderie, conciergerie). Son revêtement extérieur se compose principalement de briques d'argile modulaires métriques de couleur « raisin » et de clins de métal (anthracite), tandis que l'on retrouve un parement métallique gris clair au troisième étage et offert aussi en bleu aux niveaux inférieurs, avec quelques insertions de panneaux de teintes plus foncées. Le requérant propose des portes et fenêtres dans les teintes assorties (gris foncé).

Une porte cochère en acier galvanisé permet d'accéder à la cour intérieure accessible par la ruelle par le biais d'un passage piétonnier parcourant le corridor laissé par le décroché du bâtiment. L'aménagement des espaces extérieurs comprend des surfaces gazonnées et plantées avec un recouvrement de pavés alvéolés communiquant avec la salle communautaire.

Le requérant ne prévoit pas fournir de cases de stationnement pour son projet.

Règlement d'urbanisme

Le bâtiment résidentiel se trouve dans un secteur d'habitation de catégorie H.1-3 où le nombre de logements doit se limiter à trois unités. Le taux d'implantation maximum doit atteindre 70 %. La hauteur des immeubles peut varier entre un et deux étages sans jamais dépasser sept mètres. Les modes d'implantation sont régis par les règles d'insertion.

Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Le plan prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et quatre étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La réalisation du projet de remplacement s'inscrit à l'intérieur de ces orientations.

Dérogations

L'analyse préliminaire du projet de remplacement permet d'identifier les dérogations suivantes :

- À la hauteur en étages et en mètres, 3 étages au lieu de 2, et 10,63 mètres au lieu de 7 mètres (article 9):
- Au pourcentage minimal de maçonnerie exigé pour une façade, inférieur à 80 % (article 81);
- À l'usage « résidence pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (article 124);
- Au nombre maximum de logements par immeuble, 28 unités au lieu de 3, dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-3 (article 141);
- Au nombre minimal d'unité de stationnement à fournir, aucune case au lieu de 7 (article 561);
- À l'obligation de fournir la moitié des unités de stationnement à l'intérieur pour les immeubles de 13 logements et plus, aucune case au lieu de 4 (article 565).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande favorablement la présente requête. À sa rencontre du 25 juillet 2017, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé de façon préliminaire en faveur de la hauteur proposée dans une optique de densité et de vision sociale.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises suggère d'assortir la présente demande d'autorisation des conditions suivantes :

- Soumettre l'émission des permis de construction et de transformation incluant aussi l'aménagement des espaces extérieurs à la procédure d'approbation prévue au Titre VIII du règlement d'urbanisme (PIIA);
- Fournir deux lettres de garantie bancaire irrévocable, l'une au montant de 202 900 \$, laquelle pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis valide et l'autre au montant de 2 500 \$, émise aux mêmes termes, afin de s'assurer du parachèvement de l'aménagement des espaces extérieurs et pourra être encaissée par l'arrondissement à titre de pénalité.

À sa rencontre du 3 octobre 2017, le comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé en faveur sans ajouter de conditions supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle construction sera recouverte d'un toit blanc et comporte un pourcentage de 22 % d'éléments végétaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du conseil d'arrondissement pour recommander l'adoption du règlement;
- Adoption d'une résolution par le conseil municipal;
- Adoption d'un avis de motion et du projet de règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Adoption du règlement en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 par le conseil d'agglomération;
- Parution d'avis public et entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La présente demande déroge aux articles 9, 81,124,141, 561 et 565 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), mais peut être traitée par l'entremise du conseil d'agglomération en recourant aux pouvoirs prévus au paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) prévoit une affectation résidentielle pour l'ensemble du site avec des paramètres de hauteur entre un et quatre étages. Les taux d'implantation faibles ou moyens doivent être considérés. La réalisation du projet de remplacement s'inscrit à l'intérieur de ces orientations.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Service de la mise en valeur du territoire Andrée LÉVESQUE, Service de la mise en valeur du territoire Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire Julie LINTEAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture:

Julie LINTEAU, 27 novembre 2017 Marthe BOUCHER, 24 novembre 2017 Monique TESSIER, 24 novembre 2017 Andrée LÉVESQUE, 23 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DECOSTE Conseiller en aménagement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-23

Réjean BOISVERT Chef de division - Division de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Myriame BEAUDOIN Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.001

2017/12/20 08:30



Dos	sier # : 117107	9015

Unité administrative

responsable:

Office de consultation publique de Montréal , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, droits et responsabilités : fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de

communication appropriées

Projet:

Objet: Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM

sur l'abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 pour le secteur Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-

Hochelaga-Maisonneuve

Il est recommandé de déposer le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur l'abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 pour le secteur Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par	Dominique OLLIVIER Le 2017-12-07 09:30
Signataire :	Dominique OLLIVIER
	Présidente de l'OPCM Office de consultation publique de Montréal , Direction



IDENTIFICATION Dossier #:1171079015

Unité administrative

responsable:

Office de consultation publique de Montréal, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de

communication appropriées

Projet: -

Objet: Recevoir le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM

sur l'abrogation du règlement adopté en vertu de l'article 89 pour le secteur Contrecoeur dans l'arrondissement de Mercier-

Hochelaga-Maisonneuve

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2017, le conseil municipal a confié à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) », dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve demandant que le mandat de consultation soit donné à l'OCPM 10 mai 2017 CA27 0146 Résolution du comité exécutif demandant au conseil municipal de mandater l'OCPM pour tenir la consultation le 9 août 2017 CE17 1387

Résolution du conseil municipal mandatant l'OCPM pour tenir la consultation publique le 22 août 2017 CM17 1058

DESCRIPTION

Depuis 2007, le développement urbain du Faubourg Contrecœur est régi par le *Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017)*, un règlement de la Ville de Montréal adopté en vertu de l'article 89 de la Charte. Dans le reste de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, c'est le règlement d'urbanisme 01-275 qui s'applique.

JUSTIFICATION

Après dix ans, désireux de reprendre la pleine gestion du cadre règlementaire du Faubourg Contrecœur, le conseil d'arrondissement souhaite que le règlement 07-017 soit abrogé et son contenu transféré au règlement d'urbanisme. À cette fin, il a demandé à la Ville de modifier le règlement 07-017 en y incluant un article qui l'abrogerait dès que le transfert des dispositions relatives au Faubourg Contrecœur entrerait en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été examinés dans le cade de la consultation publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Résultat de la mise en œuvre, depuis 2007, des projets de développement d'un domaine foncier inoccupé jusqu'alors, le Faubourg Contrecœur est aujourd'hui réalisé dans sa quasitotalité. 90 % des unités résidentielles prévues ont été bâties. Il resterait à construire deux bâtiments de 80 unités sur la rue De Contrecœur. Le parc projeté a été aménagé voici quelques années, sous le nom de Carlos-D'Alcantara. Il est adossé à la carrière Lafarge. Un centre de la petite enfance est prévu entre le parc et la zone commerciale qui, elle aussi, reste à développer.

Selon l'arrondissement, le règlement 07-017 n'est plus adapté au contexte d'aujourd'hui. Plusieurs de ses dispositions seraient devenues difficilement applicables ou ne le seraient plus, ne reflétant ni les besoins ni les intérêts des habitants.

L'arrondissement veut disposer de plus de flexibilité pour modifier le cadre règlementaire du Faubourg Contrecœur en fonction du contexte actuel. Il souhaite le rendre mieux adapté au site, particulièrement quant à la vocation commerciale. Il déclare vouloir faire davantage place à la participation des citoyens, en fonction de leurs intérêts.

À cette fin, l'arrondissement entend non seulement transférer les dispositions du règlement 07-017 vers le règlement d'urbanisme, mais aussi modifier plusieurs d'entre elles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse et fera parvenir copie du rapport à ceux et celles qui en auront fait la demande.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 21 décembre et déposé au conseil municipal lors de sa séance du 22 janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s\o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

			_
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-12-07	
Luc DORAY Secrétaire général	Dominique OLLIVIER Présidente de l'OPCM		



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.002

2017/12/20 08:30



	Dossier # : 1174834002

Unité administrative

responsable :

Direction générale, Bureau des relations internationales, -

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet :

Objet : Prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la

Mairesse de Montréal au Sommet nord-américain sur le climat

qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

Il est recommandé:

1. de prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la Mairesse de Montréal au Sommet nord-américain sur le climat qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2017-12-19 13:09
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



IDENTIFICATION Dossier # :1174834002

Unité administrative

responsable :

Direction générale, Bureau des relations internationales, -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la

Mairesse de Montréal au Sommet nord-américain sur le climat qui

s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales le rapport de mission suite à la participation de la Mairesse de Montréal au Sommet nord-américain sur le climat qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les dernières années ont été importantes pour le développement durable et la lutte aux changements climatiques. L'entrée en vigueur en janvier 2016 des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, de l'Accord de Paris, un peu moins d'un an après son adoption le 4 novembre 2016 ainsi que l'adoption à Quito du Nouvel agenda urbain en octobre 2016, nous rappellent l'importance de la prise en compte dans les politiques publiques nationales et internationales des grandes thématiques urbaines. La 21^e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris (COP21) a été un moment phare de l'engagement des villes envers le climat. Plusieurs réseaux internationaux de villes travaillent de manière active et ciblée sur ces enjeux, dont C40 Cities, souvent cité en modèle, le Global Covenant of Mayors et ICLEI dont le mandat plus large porte également sur le développement durable.

Montréal joue un rôle actif au sein de ces réseaux. La Déclaration de Montréal, adoptée en juin dernier lors du congrès Metropolis, souligne d'ailleurs l'engagement des villes en faveur du climat.

C'est dans ce contexte que se déroulait à Chicago les 4 et 5 décembre derniers, le Sommet nord-américain sur le climat. Organisé conjointement par la Ville de Chicago, C40 Cities, Global Covenant of Mayors et la Bloomberg Philanthropies, ce sommet réunissait plus de 50 maires et dirigeants des États-Unis, du Canada, du Mexique et de l'Europe pour exprimer leurs engagements envers l'Accord de Paris notamment par la réduction de leurs émissions de carbone.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)		
Ne s'applique pas.		
DÉVELOPPEMENT DURABLE		
Ne s'applique pas.		
IMPACT(S) MAJEUR(S)		
Ne s'applique pas.		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
Ne s'applique pas.		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)	
Ne s'applique pas.		
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX E	NCADREMENTS
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-12-19
Seynabou Amy KA Conseillère en relations internationales	Marie-Claude THER Chef du Protocole	RRIEN

Ne s'applique pas.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.003

2017/12/20 08:30

Dossier #: 1174834003



Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport de mission suite au déplacement de la Mairesse de Montréal en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017.
Il est recommandé:	
1. de prendre acte du ra Europe les 7, 8 et 9 d	apport de mission suite au déplacement de la Mairesse en décembre 2017.
Signé par Alain DG MARC	COUX Le 2017-12-19 13:07
Signataire :	Alain DG MARCOUX

Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



IDENTIFICATION Dossier #:1174834003

Unité administrative

responsable :

Direction générale, Bureau des relations internationales, -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Prendre acte du rapport de mission suite au déplacement de la

Mairesse de Montréal en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales le rapport de mission suite au déplacement de la Mairesse en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La ville de Montréal a établi au fil des ans des liens privilégiés avec certaines villes, notamment avec les villes françaises et belges. La richesse de cette collaboration vient du fait que les liens établis sont portés non seulement par les administrations municipales, mais également par l'ensemble de la communauté montréalaise (universités, milieux économiques, cultuels, etc.). Un des témoignages de ces liens d'amitié profonds sont les legs que les villes françaises et belges ont tenu à offrir aux Montréalais dans le cade du 375e anniversaire de leur Ville.

Par ailleurs, au-delà de l'amitié, les liens qui unissent Montréal aux pays francophones européens et plus particulièrement à la France sont fortement économiques. En effet, les immigrants français représentent un bassin de main-d'œuvre qualifiée d'une grande qualité pour notre métropole et les entreprises de la Région Île-de-France sont les 2^e plus important investisseur au sein du Grand Montréal.

C'est dans ce contexte que la Mairesse de Montréal, Valérie Plante, a accepté l'invitation à participer à la 1^{1ère} Conférence de Paris qui se déroulait les 7-8 décembre 2017 au siège social de l'OCDE et qui réunissait des chefs d'entreprises, des représentants d'organisations internationales et des acteurs européens influents. La Mairesse a également profité de l'occasion pour visiter brièvement les villes de Bruxelles et Lyon, répondant ainsi positivement aux invitations que lui avaient adressées les magistrats de ces deux villes avec qui Montréal entretient des liens de coopération étroits.

Les objectifs de mission étaient ainsi les suivants :

· Faire valoir aux acteurs européens le dynamisme économique de la Métropole;

 Réaffirmer notre volonté de collaborer avec Paris, Lyon et Bruxelles, trois villes avec qui Montréal entretient des relations de coopération riches et prometteuses;
· S'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre dans les villes visitées.
JUSTIFICATION
Ne s'applique pas
ASPECT(S) FINANCIER(S)
Ne s'applique pas
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Ne s'applique pas
IMPACT(S) MAJEUR(S)
Ne s'applique pas
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION
Ne s'applique pas
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)
Ne s'applique pas
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS
VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture:

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-12-19

Seynabou Amy KA Conseillère en relations internationales

Marie-Claude THERRIEN Chef du Protocole